ville de fonsorbes

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 7 MARS 2024 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 32 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BRUN a donné procuration à M. BAË Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO M. GAUTHIER a donné procuration à M. BRIANTAIS M. PILET a donné procuration à M. BONNET
ABSENT(E)S	Mme STEMER
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. BAË Jean-Philippe
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024 3 - Modification de la tarification pour les commerçants et artisans intervenant sur deux manifestations extérieures 4 - Convention Territoriale Globale (CTG) initiale et ses futures orientations pour son renouvellement 2024-2027 5 - Cession au CCAS d'une partie de la parcelle cadastrée BA n° 177 sise 46 rue Luigi Amadio 6 - Acquisition de la parcelle cadastrée BS n° 243 sise 53 rue de la Poste 7 - Travaux du SDEHG – remplacement d'encastrés de sol des points lumineux 2944 à 2947 hors service par mât aiguille rue du 11 Novembre 8 - Travaux du SDEHG – création d'un réseau d'éclairage public sur le parking de la Bascule 9 - Le SIVOM-SAGe – adhésion de la commune à la compétence optionnelle "création, extension et gestion des crématoriums" 10 - Le Muretain Agglo – informations diverses 11 - Questions orales posées par les divers groupes 12 - Informations diverses

Convocation :	**Nombre de membres :**
date : 29 février 2024	**du Conseil Municipal** : 33
envoi : 1er mars 2024	**en exercice** : 33
affichage : 1er mars 2024	**présents** : 27
	votants : 32

Mme la Maire : Mme STEMER se trouve encore à la médiathèque, où se déroule un vernissage ; elle se retarde donc.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour de "Fonsorbes Citoyenneté". Donc, M. BAË, ou M. BRIANTAIS, ou M. BARBA, ou M. BATAILLE ? ... M. BAË ?
M. BAË acquiesce.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. BAË Jean-Philippe, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : concernant le procès-verbal de la séance précédente, il est en cours de finalisation. Il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, à savoir celle du 21 mars.

2 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024 (délibération n° 2024-020)

Mme la Maire : le gros morceau aujourd'hui, c'est le Débat sur les Orientations Budgétaires. Donc, vous avez tous, bien-entendu, pris connaissance et lu avec beaucoup d'attention le document qui vous a été envoyé avec la convocation du Conseil Municipal.
Je vais laisser la parole à M. RIVIER qui va nous présenter ...

M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : (*début hors micro*) ... elle n'était pas prévue parce que je m'en suis rendu-compte aujourd'hui. Au Trépadé, au niveau du cinéma, il y a une bordurette sur le mur, il y a 7 pigeons morts. Donc, il faudrait que nous sachions de quoi ils sont morts parce que ce n'est pas normal. Si jamais des agents doivent les dégager, qu'ils prennent des précautions.
Mme la Maire : oui, nous demanderons aux services techniques de s'en occuper demain. Merci Guy. J'ai lu sur la Dépêche, je ne sais plus dans quel village du Gers, qu'ils en avaient trouvé plusieurs dizaines. Nous pouvons donc supposer qu'il doit y avoir une virose quelconque. Merci du signalement.

Donc, le Débat sur les Orientations Budgétaires. La parole est donc donnée à Pascal RIVIER, avec un petit mot de remerciements d'emblée, pour ne pas que nous l'oublions, parce que c'est vraiment important, au Directeur financier pour le travail fourni pour ce document, qui est un travail conséquent, à lui et au service financier qui ont beaucoup travaillé.
Le Directeur financier, hors micro : c'est un travail d'équipe ...
Mme la Maire : ... c'est un travail d'équipe, certes, mais vous êtes le Directeur financier. Je ne doute pas que vous allez en parler à l'équipe, la Directrice Générale des Services également. Je pense que je peux vous remercier au nom de l'ensemble du Conseil Municipal pour les présentations faites également au cours des différentes commissions finances qui se tiennent au fil du travail sur le budget.
Un petit PowerPoint a été préparé. Donc, Pascal, tu vas nous le présenter. Nous pourrons débattre à postériori si vous en êtes d'accord.
M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : la seule chose que nous ayons reprise du ROB, c'est l'introduction et la conclusion. Le reste, ce sont des PowerPoints extraits du ROB pour animer la séance. Cela ne devrait pas durer trop longtemps.

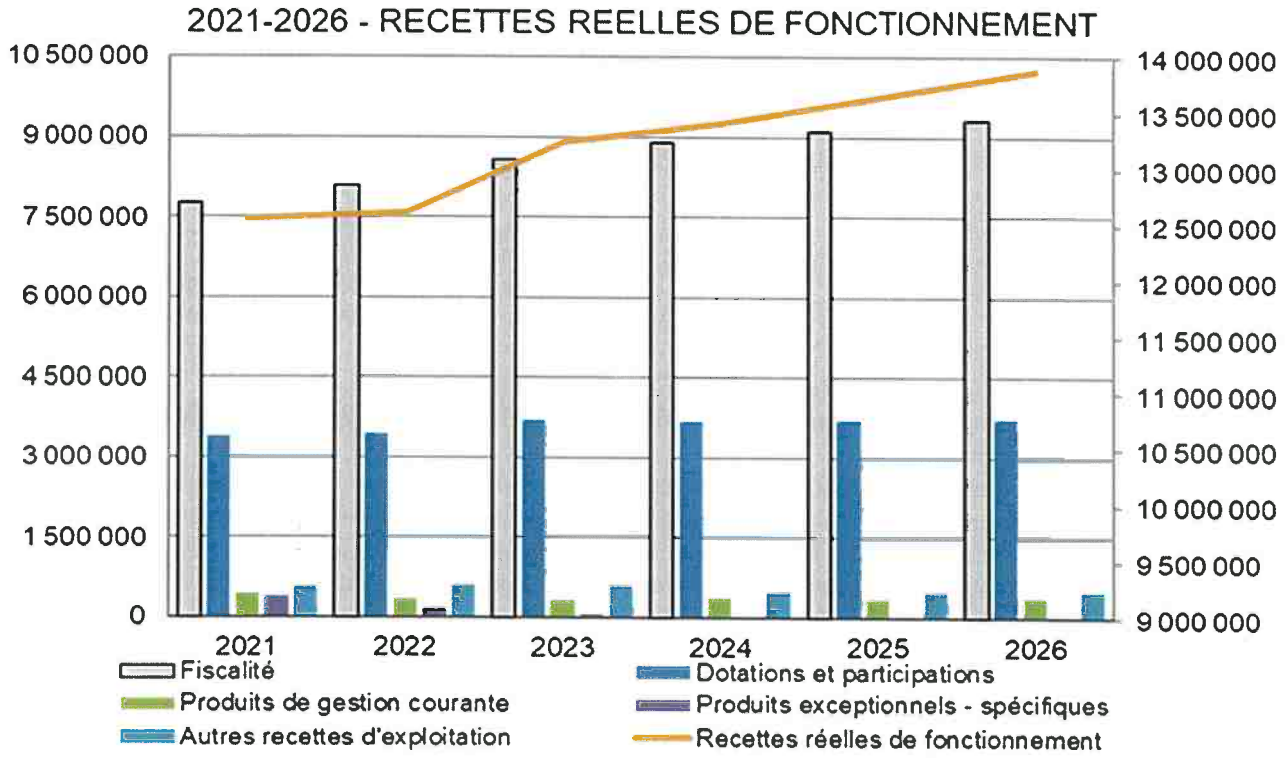
Introduction

La situation géopolitique internationale déjà dégradée avec la guerre en Ukraine s'aggrave avec les tensions accrues Chine-Taïwan et de nouveaux conflits Israélo-Palestiniens. Les inquiétudes sont majeures avec la montée du populisme et du nationalisme, y compris dans nos démocraties européennes.
Tout cela a bien entendu des conséquences délétères sur l'économie mondiale et nationale. Avec l'inflation et les coûts majorés de l'énergie, l'impact s'en fait sentir jusqu'au niveau local, générant des répercutions à la fois sur les finances de la commune et celles des ménages.
Malgré ce contexte dégradé, notre volonté de maintenir un service public de qualité reste notre priorité, sans augmentation des taux des impôts communaux. Cela se traduit également par des recrutements pour renforcer les services.
Dans la continuité des années précédentes, notre niveau d'investissements reste conséquent, une grande partie de ceux-ci s'inscrit dans le développement durable (isolation thermique des bâtiments, panneaux photovoltaïques, plantations, réseau de chaleur, ...) et dans les aménagements de voirie et de cheminements doux.

Contexte

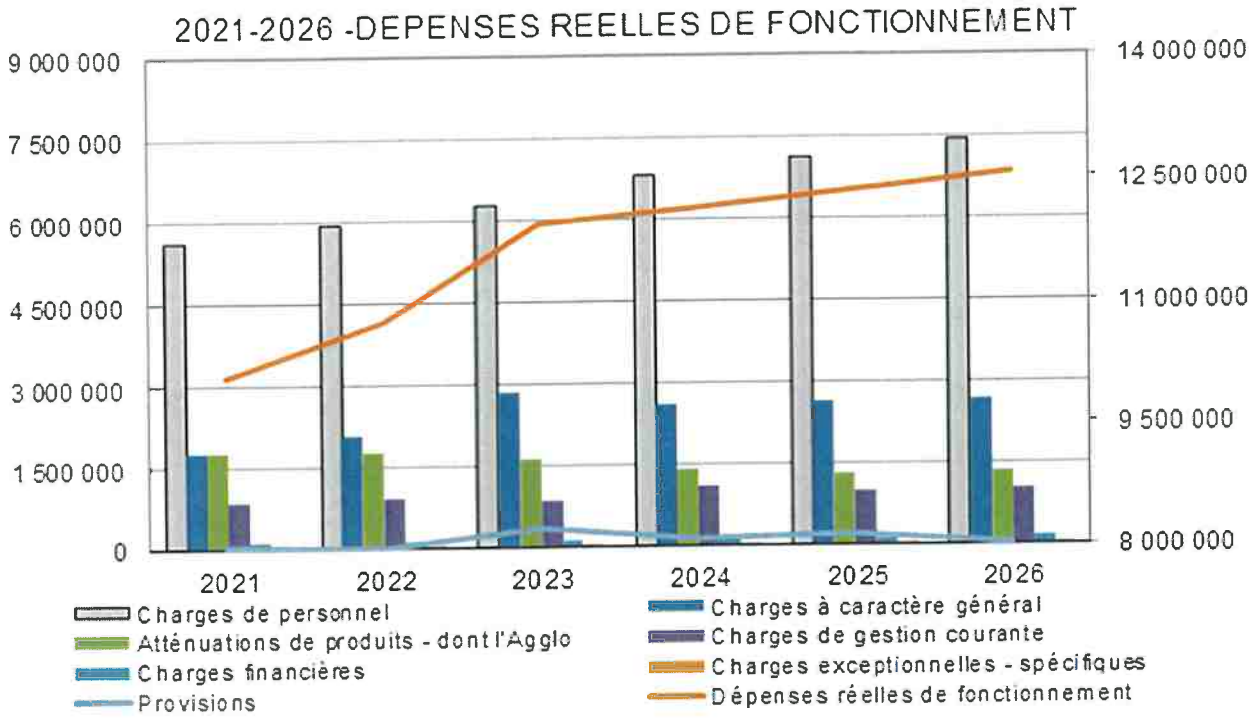
- le contexte géopolitique avec la guerre en Ukraine, le conflit Israélo-Palestinien : de nouvelles tensions pèsent sur le monde
- une inflation en hausse mais moins vite, donc nous sommes en désinflation ; mais au mois de janvier, l'inflation établie était de 3,1 %
- un ralentissement de l'activité économique en France avec une faible croissance pour 2024
- une hausse du nombre de demandeurs d'emploi et de la pauvreté
- la dette publique à plus de 3 000 Md€
- la loi de finances 2024 qui s'inscrit dans le contexte de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Les recettes de Fonctionnement



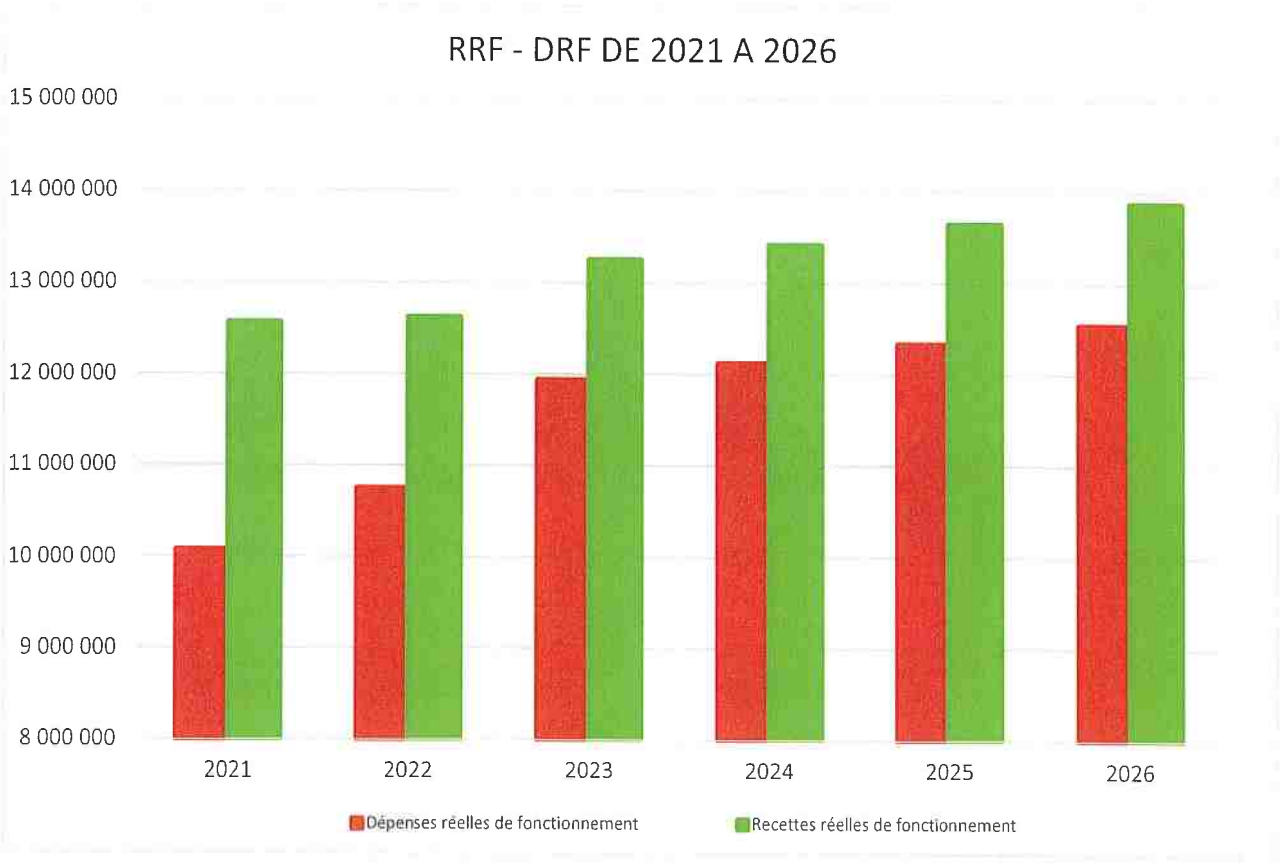
La fiscalité représente 66 % des recettes réelles de fonctionnement.
Les dotations et participations représentent 27 % des recette réelles de fonctionnement.
La volonté est de maintenir les taux d'imposition pour 2024.
En lien avec nos prévisions, les encaissements des taxes additionnelles aux droits de mutations ont baissé en 2023 pour un montant total de 481 000 €. Il est pris pour hypothèse un encaissement à hauteur de 450 000 € en 2024, puis 475 000 € en 2025 et 2026.
Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2023 de 4,99 %. Elles devraient augmenter en 2024 de 1,26 %, et nous envisageons une hausse en 2025 et 2026 de 1,71 %.
Mme la Maire : le facteur de variabilité sera bien-entendu les bases fiscales telles qu'elles seront établies par l'État. L'année dernière, l'augmentation était un peu plus de 7 %, cette année elle est d'un peu plus de 3 %. Donc, nous sommes bien-entendu tributaires des décisions gouvernementales et de la volonté ou pas de compenser l'inflation. Mais nous voyons bien que le discours est de faire des économies, Bruno LE MAIRE n'arrête pas de nous parler de dizaines de milliards d'économies, on se demande sur quoi ils vont les faire : sur les services publics ? Sur les collectivités ? A suivre, avec beaucoup d'inquiétudes.
M. Rivier :

Les dépenses de Fonctionnement



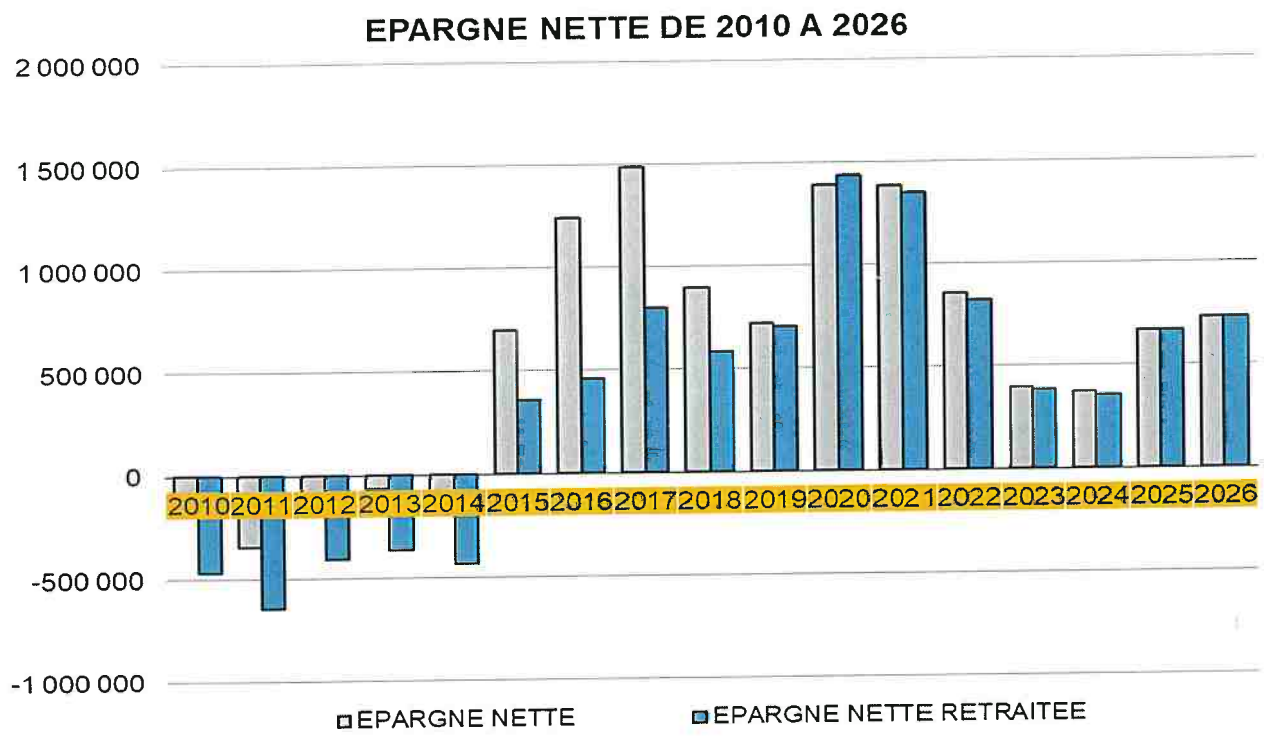
En 2023, la chapitre 011 (charges à caractère général) a augmenté de 36,31 %.
L'électricité et le gaz ont représenté en 2023 986 000 €, soit 35% des charges à caractère général, et 8,25 % des dépenses réelles de fonctionnement.
Dans l'objectif de diminuer cette dépendance énergétique, nous continuerons les rénovations énergétiques et nous avons réalisé des investissements avec des effets générateurs d'économie d'énergie, comme l'installation de panneaux photovoltaïques à la Médiathèque et à l'école de Cantelauze. Nous prévoyons, en 2024, l'installation des panneaux photovoltaïques à la Mairie et le changement du système de Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC) à la Médiathèque et à la salle du Trépadé pour des gains énergétiques.
En lien avec le Muretain Agglo, le contrat de gaz a été résilié en mai 2023 et nous avons un nouveau contrat d'électricité pour 2024.
Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 11,03 % en 2023. Elles devraient augmenter de 1,57 % en 2024, de 1,76 % en 2025 et de 1,72 % en 2026.

Évolution des DRF (Dépenses Réelles de Fonctionnement) et RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement)



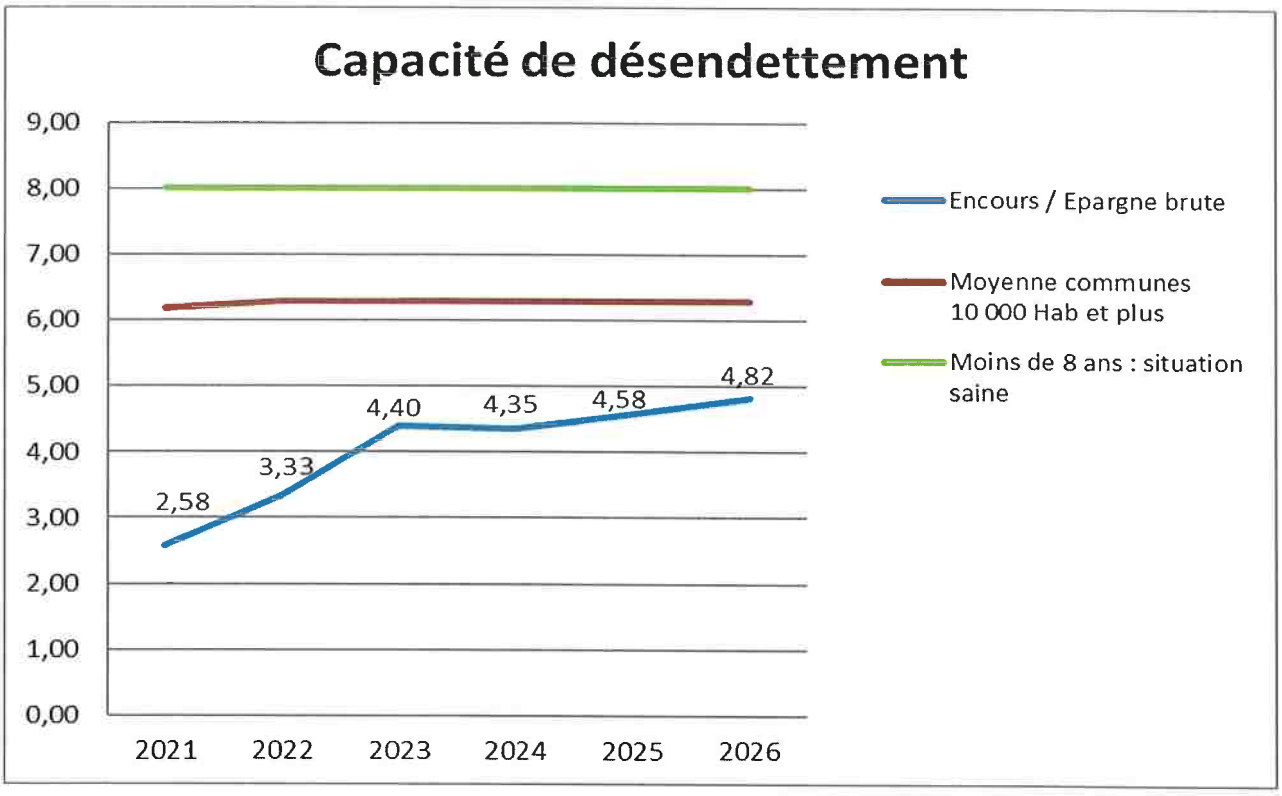
Nous voyons que les dépenses croissent plus vite que les recettes, donc le fameux "effet ciseaux".
En 2024 : 12 125 992 € de DRF et 13 413 242 € de RRF. La différence entre les deux montants représente l'épargne de gestion. Nous voyons qu'elle diminue un peu d'année en année.

Évolution de l'épargne de la collectivité



En 2024 : 374 737 € d'épargne nette et 359 737 € d'épargne nette retraitée.
L'épargne nette retraitée de 2023 et de 2024 tient compte du reversement des budgets annexes (Atelier Relais Carrosserie) pour 25 000 €.
Mme la Maire : c'est lié à l'augmentation du coût de l'énergie. La baisse de l'épargne nette sur 2023, c'est principalement cela qui a impacté notre budget.
M. Rivier :

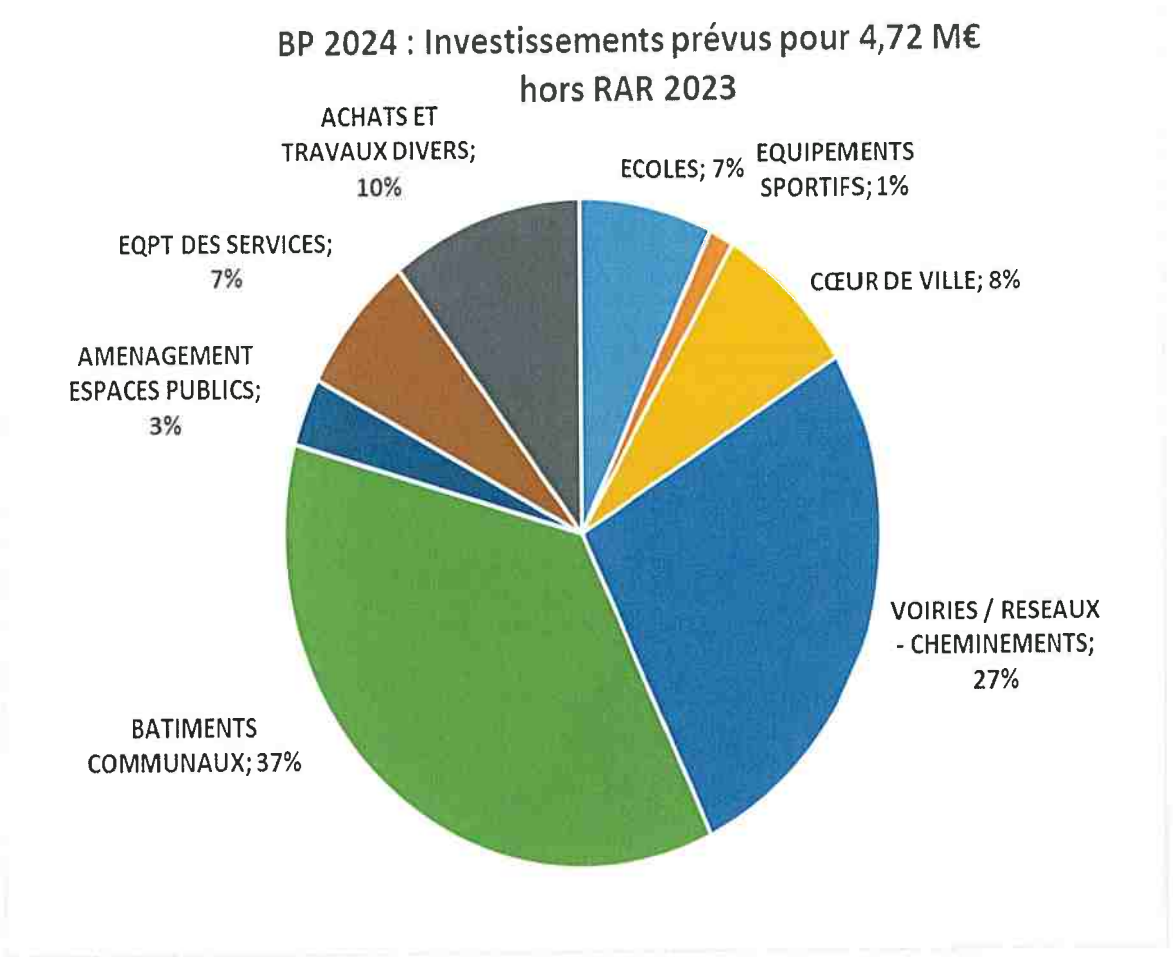
Capacité de désendettement



Notre capacité de désendettement reste raisonnable.
Par rapport aux autres années, le Directeur financier a trouvé de nouveaux indicateurs, donc en vert, tout en haut, vous avez les moins de 8 ans. Donc, tout ce qui est en-dessous des moins de 8 ans, c'est une situation saine. En rouge foncé, c'est la moyenne des communes de 10 000 habitants et plus, que nous pouvons donc comparer à la nôtre. Donc, en 2024 nous sommes à 4,35 ans et nous arriverions à 4,82 ans en 2026. Ce sont des indices.

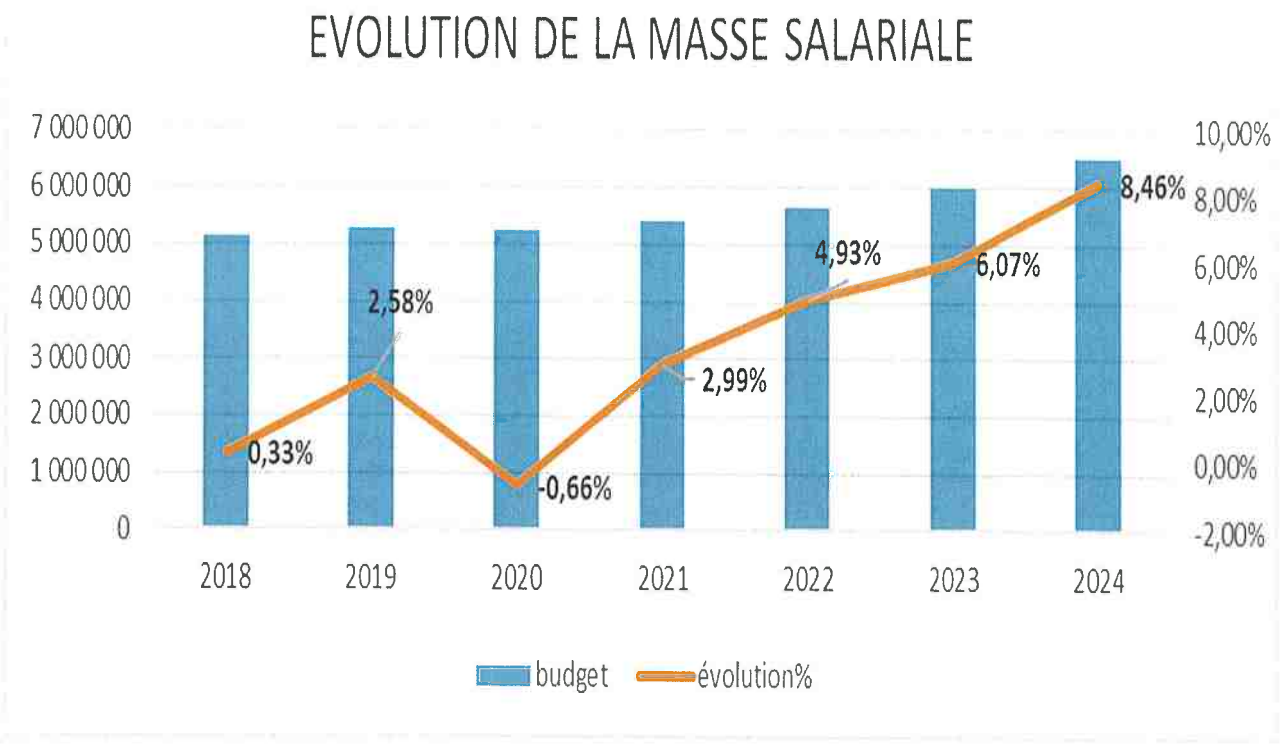
Les dépenses d'investissement

En 2024, nous prévoyons un autofinancement important pour un montant de 2,21 M€, dont 1 M€ de virement à la section d'investissement.
Les recettes d'investissement sont évaluées à 7,4 M€ avec une enveloppe prévisionnelle d'emprunt de 1,1 M€.



- BP 2024 : 4 718 390 €
- Écoles : 339 000 €
- Équipements sportifs : 64 000 €
- Cœur de ville : 367 000 €
- Voiries / Réseaux - cheminements : 1 260 000 €
- Bâtiments communaux : 1 719 000 €
- Aménagements espaces publics : 156 000 €
- Équipements des services : 322 000 €
- Achats et travaux divers : 492 000 €

Évolution de la masse salariale



La masse salariale a représenté 52,63 % en 2023 et devrait être aux alentours de 56 % en 2024.
En ce qui concerne les nouvelles mesures 2024 :

- 3 postes de catégorie C sont prévus
- 1 nomination à un emploi d'attaché suite à réussite à concours
- 1 nomination à un emploi d'ingénieur suite à réussite à promotion interne
- Le passage de 28h à 35h pour un agent

Accompagner les services et les agents en poste
La collectivité souhaite continuer à accompagner les agents dans leur évolution de carrière ; aussi, une enveloppe budgétaire est prévue.
Le premier plan de formation de la collectivité est mis en place sur la base du plan d'actions spécifique au service entretien et du plan d'actions de prévention des risques psychosociaux, en plus des formations obligatoires et des formations professionnelles.
Le maintien de contractuels est prévu pour remplacer les agents absents et pour renforcer certains services.

Les éléments qui s'imposent à la collectivité
La majoration de 1,5 % du point d'indice s'applique en année pleine.
L'attribution au 1er janvier 2024 de 5 points d'indice majoré.

Mme la Maire : c'est la première année que nous avons une augmentation aussi conséquente de la ligne 012, 8 % c'est quelque chose de tout à fait exceptionnel, et plus de 50 % du budget, cela pèse beaucoup. D'une part, il y a ce qui nous est imposé par l'État, et il y a également la volonté de notre part d'étoffer les services et donc de recruter.

Le développement durable

Transition énergétique / Transition écologique : PCAET

- Améliorer le cadre de vie urbain : projet cœur de ville (fin du Parc des Lavoirs)
- Continuer l'amélioration des différents modes de déplacement
- Réduire les consommations et s'inscrire dans le cadre des EnR (Énergie Renouvelable)
- Végétaliser (notamment les cours d'écoles), plantations

- Favoriser le lien social, en lien avec le CCAS, la culture et les différentes associations

Conclusion

Comme constaté lors de cette présentation, l'inflation pèse lourd sur nos dépenses (charges à caractère général), dont nous subissons les augmentations et que nous contenons grâce aux efforts de tous et aux investissements générateurs d'économie d'énergie.
Un effort très significatif est consenti pour une meilleure prise en compte des besoins des services, qui ne se fait ni au détriment des autres lignes budgétaires, ni à celui des investissements, qui restent les unes et les autres à un niveau tout à fait satisfaisant pour notre commune et conforme à nos engagements de solidarité, de développement durable, de stabilité des impôts communaux et donc de qualité de vie pour les Fonsorbais.

Mme la Maire : la parole circule.
M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : merci, Pascal, pour ta présentation, ce n'est pas évident, ce n'est pas facile, parce que le budget est toujours compliqué, dans le débat, nous avons toujours des avis, tous différents, c'est l'intérêt du débat.
Pour l'introduction faite dans le ROB : il est vrai que la situation internationale n'est pas forcément évidente. Nous avons vécu des moments difficiles avec la guerre en Ukraine, nous les vivons maintenant avec la guerre sur la bande de Gaza. Cela influence beaucoup les coûts, les coûts de productions pour tout, les coûts de revente pour ces pays-là, et cela augmente beaucoup nos prix. Quand on dit que nous avons un taux d'inflation important, le Gouvernement s'amuse à dire que le taux d'inflation baisse, c'est vrai, mais il essaye de faire croire aux gens, comme vous et moi, que ce sont les prix qui baissent. Mais ce n'est pas vrai, ce ne sont que les taux. Les prix continuent toujours à augmenter. Donc, pour nous les communes, ce sera assez compliqué à gérer parce que nous ne connaissons pas l'avenir de l'inflation. J'ai vu sur le document qu'il était marqué 2,5 % pour 2024 ; déjà, nous avons une révision à 2,6 % pour le début du mois, et nous ne savons pas ce que cela donnera à la fin du mois et sur les mois qui vont suivre.
Ce que je voulais dire, c'est qu'avec ces problèmes-là, nos CCAS risquent d'être impactés, et il faudra peut-être le penser dans le prochain budget, voir quelle politique nous prenons vis-à-vis de ces augmentations, parce que les augmentations sont pour les communes, mais aussi pour les particuliers.
Un point aussi dans le document : j'ai vu qu'il avait été pris une croissance de 1,4 %. Notre cher Ministre de l'Économie nous a annoncé, il y a un mois maintenant, que ce ne serait plus 1,4 %, mais ce sera 1 %. Et, il commence à parler encore d'une décote de cette croissance à 0,8 ou 0,7 %. C'est pour cela qu'il cherche, comme tu le disais Françoise, les milliards d'euros d'économies. Nous en avons 10 cette année, où visiblement il en fera une petite partie sur les citoyens français. Mais les 12, ou les 14 qu'il annonce pour l'année prochain, j'ai peur que ce ne soit pas qu'une petite partie. J'ai peur que les premiers de cordée ne soient pas touchés, que, nous, nous le soyons réellement.
Pour l'analyse de notre budget, nous voyons toujours que, oui, nos recettes de fonctionnement, 66 %, sont les taxes qui rentrent. Il y a cette affaire de la révision des bases cadastrales.

Arrivée de Mme STEMER Sophie à 18 h 51

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33

Je pense qu'il ne faut pas être optimiste parce qu'ils ont dit qu'ils allaient indexer le taux des bases cadastrales sur le taux d'inflation. Donc, nous avions eu 6,8 % d'inflation l'an dernier, 7% de bases cadastrales ; s'ils jouent à ce jeu, si nous n'avons que 2,6 %, j'ai bien peur que pour le manque à gagner des communes, et de se désengager de l'investissement sur les communes, ils nous mettent une augmentation des bases cadastrales de plus de 3 %. Cela nous arrange, nous, mais cela ne va pas arranger le citoyen français.
Sur les droits de mutation, nous avions alerté l'an dernier que la baisse serait significative, je ne sais pas de combien elle est ? Je n'ai pas eu le temps de le regarder.
Mme la Maire : là, nous sommes à 450 prévus en 2024 ...
M. Rivier : ... nous étions au-dessus de 600 en 2022, et là nous sommes à 480 en 2023 ...
Mme la Maire et M. River *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles ...*
Mme la Maire : ... nous avons perdu 200 000 € sur les droits de mutation.
M. Mailhé : il va falloir voir les années suivantes puisque vous n'êtes pas sans savoir que la BCE (Banque Centrale Européenne) a annoncé une baisse des taux directeurs au 1er juin 2024. Le temps que les banques se mettent en route, parce que, elles, elles empruntent, donc elles ont encore emprunté de l'argent assez cher, elles vont le revendre cher sur 1 ou 2 mois, et après elles vont baisser leurs taux directeurs. J'ai appelé ma

banquière, parce que j'aimerais acheter quelque chose, elle m'a dit d'attendre un peu ; mais les vendeurs n'attendent pas. Donc, il faut espérer que les taux banquiers baissent pour que ces droits de mutation puissent au moins se maintenir à ces 450 000 €, tout en sachant que sur le marché, les vendeurs sont devenus réticents puisque le prix de l'immobilier a baissé et les gens ne veulent plus mettre en vente, et attendent qu'il remonte. Donc, il y a cela aussi, il n'y a plus de biens immobiliers à vendre.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : elle est en augmentation sensible jusqu'en 2026. Ce sont des prévisions, nous verrons la réalité. Nous pouvons noter que les deux budgets annexes nous rapportent de l'argent. Je ne voulais pas le dire, mais ce sont des budgets annexes créés sur les mandats précédents, preuve que de temps en temps il y a eu de bonnes incisions qui nous aident encore un peu. Je sais que tu n'es pas d'accord, mais de temps en temps tu peux me dire "oui c'est vrai".

Mme la Maire : il y a plein d'autres choses qui nous ont bien plombés quand même, et qui continuent à nous plomber.

M. Mailhé : oui, mais je parle de ce point-là, comme de plusieurs points encore.

Nous verrons les nouvelles ressources sur les antennes que nous avons tous votées, je crois que c'était durant 2023. Et, il y a le quid de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : est-ce que nous allons y avoir droit sur la fin du mandat puisqu'il faut que la commune doit être considérée comme pauvre ? Et, est-ce que nous allons encore l'être longtemps ? Ce n'est pas nous qui le décidons, donc espérons, même si le mot "pauvre" fait peur. Mais, une commune pauvre ne veut pas dire une commune avec des finances qui ne sont pas saines ...

Mme la Maire : ... nous sommes moins pauvres, mais nous sommes loin d'être riches, c'est clair.

M. Mailhé : je tiens à remercier mes collègues qui m'ont fait tout le bilan de ce ROB parce que j'ai fait la situation nationale et internationale parce que cela m'intéressait énormément, et après ils m'ont fait les lignes. Donc, je me permets de les lire.

Les charges à caractère général : comme nous le craignions, elles sont en forte augmentation, c'est logique, nous venons d'en parler, les argumentations des coûts de l'énergie.

Les travaux CVC et panneaux permettront-ils de respecter le gain de 60 % attendus en 2030 ? Nous sommes toujours dans cette incertitude.

Les charges de personnel communal : nous l'avons vu, tu l'as dit Pascal, c'est la première année où il y a 8 % d'augmentation, dus aux propositions de l'État d'augmenter les points de 5 %, en janvier 2024 encore je crois.

Mme la Maire : 1,5 % l'an dernier et 5 points en janvier 2024.

M. Mailhé : nous voulions parler de la prime pouvoir d'achat, voir si nous pouvions au moins faire une simulation, voir combien cela coûterait à la commune. J'ai regardé, j'ai lu le décret, elle peut ne pas s'appliquer à toutes les catégories. Mais je pense que dans notre commune, il y a certaines catégories où le RIFSEEP n'est pas forcément extrêmement favorable. Et voir de faire une simulation de l'appliquer pour cette catégorie-là, parce qu'eux subissent réellement la situation internationale.

La nomination : je voulais corriger ce qui est écrit dans le ROB. Vous connaissez mon avis sur cette nomination d'ingénieur. Sur le ROB, est marqué "à une réussite d'une promotion interne". Ce n'est pas une réussite. On réussit un concours, mais on rentre dans toutes les cases de critères pour rentrer dans la promotion interne. C'est totalement différent. Vous connaissez ma position. Je suis favorable aux concours, je suis favorable à la promotion interne si besoin et à long terme.

Les subventions aux associations : une enveloppe de 145 000 €, semblable à l'an dernier, 135 000 €, avec une nouvelle augmentation pour la GAF (Graines d'Artistes de Fonsorbes) de 10 000 €. L'an dernier, nous avions proposé une augmentation pour le Comité des Fêtes.

Un(e) Élu(e) *s'exprime hors micro.*

M. Mailhé : ce n'est pas noté dans le ROB. Alors, si nous le précisons pour une, nous le précisions pour toutes. Donc, nous souhaitons que le Comité des Fêtes soit vraiment récompensé par rapport à son investissement sur la commune. Nous le voyons, nous le verrons encore dans les semaines qui suivent ...

Un(e) Élu(e) *s'exprime hors micro.*

M. Mailhé : dans les semaines qui suivent, il n'y a pas que samedi.

Les investissements 2024 : nous nous posions la question : nous sommes arrivés à un point de désendettement assez important, nous sommes à la moitié de la moyenne de notre strate, et nous nous demandions quel est l'intérêt de vouloir toujours aller plus bas. C'est la question que nous nous posions. A l'heure actuelle, nous parlons de la rénovation globale sur le Trépadé où nous voulons faire deux bâtiments et deux autres bâtiments, ce qui augmente les coûts, il ne faut pas l'oublier parce que les coûts d'installation et de désinstallation ne sont plus communs. Nous en parlions la dernière fois, de faire des marchés communs sur tous les bâtiments. Est-ce que cela ne vaudrait pas le coup, avec la baisse des taux d'intérêts au mois de juin, de se rendetter un peu, et arrêter cette course au désendettement ? Il faut voir que les communes arrivent à avoir une vie et une évolution, sans dette obligatoirement, bien-sûr, nous n'avons pas l'argent. Je ne dis pas qu'il faut revenir à un taux d'endettement à la strate, mais ce serait bien de l'étudier pour justement éviter ces surplus de coûts que

nous avons à vouloir toujours scinder les travaux. Parce que nous repayons deux fois certaines parties des travaux.
Avoir une réflexion d'ensemble sur le volet développement durable : nous arrivons à l'avoir et à communiquer là-dessus, et nous avions une proposition à faire : investir aussi sur nos espaces verts parce que le développement durable n'est pas que la rénovation thermique des bâtiments, c'est aussi créer des petits poumons verts dans notre ville ; et faire des propositions sur des espaces verts libres de toute construction, que nous ne pourrons jamais en faire grand-chose. Vraiment, créer ces petits poumons verts dans la ville, je pense que cela donnerait un aspect de notre ville super intéressant. Les Fonsorbais seraient quand même heureux d'avoir ces petits coins de promenade et de rafraîchissement en été.
On dit "développement durable transversal" sur chaque ligne de nos investissements. Je m'en rappelle, c'est une discussion que nous avions eue sur le mandat dernier, nous ne le voyons pas, ça n'apparaît pas. Pouvons-nous nous donner des objectifs clairs de développement durable vis-à-vis de la Loi Climat et Résilience ? Cette Loi est très difficile parce qu'elle s'applique au long cours. Vous savez que chaque année des points se rajoutent sur cette Loi. Elle est donc très difficile à appliquer, et à anticiper puisque des décrets viennent contredire la Loi, comme sur les ZFE (Zones à Faibles Émission), maintenant nous avons un décret qui retarde cette Loi. Donc, je pense que c'est un travail que nous pouvons faire tous ensemble, tout le Conseil, tous les groupes, étudier cette Loi, et voir ce qui peut s'appliquer pour nous, ce que nous pouvons mettre en place assez rapidement et à moindres coûts.
Nous n'avons pas trop compris le contenu des 100 000 € sur le schéma directeur de la lutte contre le réchauffement climatique ; il y a marqué "schéma directeur", il faudra voir ce qu'il contient.
L'Agenda 21, 10 000 € ...
Mme la Maire : ... pour les plantations sur les écoles, nous avions dit 100 000 € par an, je pense que c'est cela. C'est tout ce qui touche ...
M. Mailhé : ... il faudra nous le préciser. Même si ce n'est pas ce soir, vous pourrez nous l'envoyer, vous avez l'enregistrement, vous avez toutes les questions que nous vous posons.
L'Agenda 21, 10 000 € : c'est un peu juste pour travailler, pour faire justement ces poumons verts ...
Mme la Maire : ... non, ce n'est pas avec ces 10 000 € que nous ferons les poumons verts. Je pense ...
M. Mailhé : ... je pense que nous sommes d'accord. Peut-être qu'il faudra y penser ...
Mme la Maire : ... c'est sur le fonctionnement de ...
M. Mailhé : ... il faudra que Martine se batte pour ...
Mme la Maire : ... Martine peut en parler. Mais il est clair que ...
...
Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable transition écologique et qualité de vie" : je te remercie, Christophe. Mais en fait, ces 10 000 € sont quand même très pratiques parce qu'ils permettent d'aller sur des petites actions décidées par les ateliers. Mais, après, nous pouvons dire que le budget développement durable est réparti dans tous les services. C'est un petit peu la difficulté ...
M. Mailhé s'exprime hors micro ...
Mme Vitet : ... oui, finis, nous en reparlerons après.
M. Mailhé : ... j'ai le fil directeur et je vais m'y perdre.
Mme Vitet : je suis désolée.
M. Mailhé : excuse-moi.
L'autre point, c'est une grosse discussion que nous avons, je l'ai souvent avec toi, Françoise, c'est ce manque de logements sociaux. Nous payons encore 42 000 €, je crois, cette année, sur les logements sociaux. Alors, pour moi, ce logement social, quand on paye 42 000 €, cela reflète une politique, je vais vous dire pourquoi. Il y a des villes qui préfèrent payer ces amendes plutôt que de faire du logement social. Je ne pense pas que nous soyons dans cette optique-là. Ce que je pense réellement, c'est que l'année prochaine il va falloir que ça diminue, l'année d'après aussi. Il va falloir avoir une réflexion d'ensemble sur le logement social. Et j'en reviens à en remettre une couche à parler du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il va falloir démarrer. Il y a de beaux projets, je pense, et là, le logement social rentre dans le PLH (Programme Local de l'Habitat) que notre commune a voté, et nous l'avons voté tous les cinq au Conseil Communautaire. Ne perdons pas de temps parce que les autres n'en perdent pas. Et il y a une réflexion aussi d'ensemble sur notre centre-ville, voir le logement social, faire un point là-dessus, et voir comment nous pouvons nous arranger sur les bâtiments qui risquent d'être libérés ; voir avec les promoteurs, c'est un peu compliqué parce qu'ils voient toujours trop grand, mais voir comment nous pouvons caser ce logement social aussi sur notre commune et ne pas le mettre que dans un endroit de la commune ou sur des terrains que nous libèrerions cette année j'espère. Donc, le PLU devient quand même sur l'année 2024 une grande priorité.
Le Pistoulet : nous verrons ce qu'il va se passer, parce que les 750 000 € de recettes de fonctionnement, je crois que nous les avions mis déjà sur l'année 2023 ...

Mme la Maire : 50 000 €, l'année dernière. Sauf que la situation a quand même ... j'essaierai de répondre tout à l'heure ... cela a bien évolué puisque des demandes de permis de construire sont en train d'être déposées.
M. Mailhé : vous savez, nous avons pris 6 mois encore ... il y a 6 mois sur les permis de construire sur les Zones d'Activité Économique.
Mme la Maire : ... une vente en automne.
M. Mailhé : oui. Nous verrons. Mais, c'est ce que je dis, nous avions déjà provisionné, espérons que nous les ayons. Nous aimerions avoir un classement des postes d'investissements depuis le début du mandat.
Mme la Maire : oui, ce ne sera pas difficile à faire puisque ...
M. Mailhé : ... oui, si ce n'est pas difficile, c'est pour cela que nous le demandons ...
Mme la Maire : ... enfin, je vous dis cela, mais ce n'est pas moi qui vais manipuler les chiffres, c'est du travail. Mais d'une année sur l'autre, effectivement, nous l'avons de manière générale ...
M. Mailhé : ... depuis le début du mandat ...
Mme la Maire : ... avec la classification ...
M. Mailhé : ... sur les groupes scolaires, sur la route de Tarbes ...
Mme la Maire : ... avec la classification qui est la nôtre, nous sommes d'accord ...
M. Mailhé : ... voir comment ...
Mme la Maire : ... pas dans le détail ...
M. Mailhé : ... avoir une image ...
Mme la Maire : ... sur les gros postes ...
M. Mailhé : ... où avons-nous investi depuis le début du mandat ? ...
Mme la Maire : ... la voirie et les écoles.
M. Mailhé : voilà, cela nous éclairera, parce que parfois nous discutons, nous votons, mais nous oublions des petites choses derrière. Nous, cela nous intéresserait d'avoir ce classement des postes d'investissements.
Ensuite, nous avions des questions : la troisième tranche de la route de Tarbes ? Ce serait dommage d'avoir fait les deux premières et de dire que nous arrêtons là. Oui, cela gêne les habitants, cela gêne la circulation, mais cela en a besoin, puis, c'est quand même une mise en valeur de notre commune.
Le cheminement de Bidot : est-ce que nous comptons pouvoir continuer sur 2024 ? Ou est-ce que 2024 sera une année blanche ? ... J'ai relevé une erreur, encore une, le "SDEHG" : Service Départemental de l'Énergie de la Haute-Garonne, et pas de "la Garonne-Haute". C'est "HG", et non pas "GH".
Des informations sur le projet de bassin de rétention : le coût qu'il aura pour la commune. Normalement, je crois que cela n'impacte pas.
Les potentiels aménagement liés au PDES : avoir plus d'informations.
Par curiosité, que fait-ont avec 5 000 € sur un mobilier urbain ? ...
Mme Vitet : je réponds tout de suite, ou nous répondrons tout à l'heure ?
...
M. Mailhé : et l'accessibilité pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite). C'est bien, nous nous accordons avec les préconisations minimales de l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée). Mais, ce sont des préconisations minimales. Je pense que nous pouvons aller au-delà. Des choses sont faciles à faire, faisons-les. C'est zéro, il n'y a pas de coût.
Sur la troisième tranche, elle m'a rappelé qu'ils avaient posé une question. Est-ce que nous avons fait une concertation pour connaître les souhaits des Fonsorbais sur l'aménagement ? Est-ce qu'ils souhaitent réellement faire ce dernier aménagement ? Je pense que oui, parce qu'il y a un rond-point à faire. Quand on vient de la route de Fontenilles, ou quand on voit le feu en venant de la Mairie, je l'ai vu, le feu de cette route de Fontenilles, il y le bouchon jusqu'à l'entrée de Fonsorbes, et je pense que là, rien que pour cela, les Fonsorbais, si nous le faisons, nous remercieront.
Il y a aussi à voir si nous avons des retours sur la rénovation de cette route de Tarbes, qu'en pensent les Fonsorbais ?
Voilà, je crois que j'ai fini.
Mme la Maire : je vais essayer de répondre, ou nous attendons, peut-être qu'il y a des questions qui se recoupent. Je suppose, M. BONNET, Mme BOBO, que vous souhaitez intervenir ?
M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : nous aussi, nous avons fait un travail collectif, j'ai un document que je vais lire, simplement.
"Comme énoncé dans le document d'orientations, évoqué tout à l'heure par M. RIVIER, nous sommes effectivement dans un contexte très instable et incertain en raison des trop nombreux conflits armés et de la pénétration des idées d'extrêmes droites dans de nombreux esprits. Mais au-delà de ces réalités, comme nous le disons depuis 2014, nous renouvelons notre alerte sur la situation écologique de notre planète. Nous prenons plus de ressources à notre planète qu'elle ne peut en régénérer dans le même temps. Nous devons cesser de

mesurer les performances et les résultats économiques en ne s'appuyant que sur des critères libéraux se basant sur la logique de croissance et d'accumulation toujours plus grande des richesses.
Nous savons tous l'impact du changement climatique sur notre économie et notre devenir, le temps est compté pour impulser des changements majeurs.
Il semble qu'enfin vous en preniez la mesure, même si les injonctions législatives ne laissent plus le choix, par exemple nous pouvons parler du décret tertiaire, et obligent donc les collectivités à faire de réelles économies d'énergies et de mettre en place un budget vert qui est bien autre chose qu'un simple alignement de chiffres sur un tableau.
Pour clore nos propos introductifs, nous redisons qu'en dehors de la question du prêt dit toxique, les finances de la commune n'ont jamais été en péril, elles étaient normales après des années d'investissements : écoles, installations sportives, médiathèque etc, que les budgets soient plus contraints. Aujourd'hui, nous profitons toutes et tous de ces installations, qu'il faut bien évidement entretenir. Vous n'avez rien redressé, vous profitez, comme nous tous, des choix ayant été faits par le passé et nous sommes tous contents des loyers que nous encaissons.
C'est pourquoi, d'ailleurs, nous aimerions que pour la rubrique "produits de gestion courante", soit différencié ce qui provient des revenus locatifs et ceux des ombrières ou autres dispositifs de production d'énergie renouvelable.
Ces propos liminaires passés, nous vous proposons quelques remarques et questions :
Tout d'abord, nous nous félicitons de l'obligation de la fourniture des documents officiels, dans le cadre du ROB, pour permettre une transparence démocratique. Ainsi nous découvrons que le PPI va être retravaillé, ce qui rend incertains la teneur de ce document et les échanges éventuels puisque nous n'avons pas tous les éléments en notre possession aujourd'hui.
Nous allons donc repartir du PPI adopté le 1er juillet 2021, suite à un travail collectif qui avait été salué par tous. Repartons donc des projets adoptés et fléchés financièrement suivants :

- Où en est-on de l'aménagement du chemin Bellevue ?
- Où en êtes-vous du devenir du stade du Trépadé ?
- Où en est-on de l'aménagement du parc de l'église ?
- Où en êtes-vous du projet de restaurant, pour lequel dès 2021 vous aviez une enveloppe précise suite à l'étude d'un architecte ?
- Où en est-on des 300 000 € annuels inscrits pour la rénovation des trottoirs et des cheminements ?
- Où en est-on des bassins de rétention ?
- Où en est-on de la rénovation des bâtiments pour les associations caritatives, du local Ortega, des bâtiments dont un projet était pointé dans le PPI ?
- Où en est-on dans la gestion des consommations et fluides ?
- Où en est-on de l'accessibilité de la voirie ? D'ailleurs, quand pensez-vous nous remettre le bilan annuel obligatoire réglementairement pour toutes les actions sur le handicap ?
- Où en est-on de la réfection du gymnase du lycée, puisque le décret tertiaire nous oblige à des économies d'énergie ? Il va peut-être falloir maintenant faire quelque chose.
- Où en sont les WC publics ?

Ces réponses apportées, nous pourrons alors tenter de comprendre le ROB que vous nous présentez.
Nous aimerions savoir ce que signifie le nouveau système de clés de répartition pour les subventions aux associations. Quand et avec qui cela est, ou a été, travaillé ? Du coup, il est très imprudent de se prononcer sur les subventions allouées aux associations. La majorité intègre-t-elle le financement de nouvelles associations pouvant se créer ou va-t-elle faire en sorte de contraindre leur installation ?
Nous découvrons que l'AC voirie en fonctionnement va disparaître, est-ce lié à nos remarques sur un double financement du Muretain pour le fonctionnement qui est aussi prévu dans le budget général ?
Nous ne voyons pas dans ce document tous les surcoûts liés à des montages de dossier trop souvent approximatifs ou non réfléchis. Que devient par exemple la barrière installée place du Trépadé ?
Nous pourrions reprendre toute une série d'erreurs dont nous avons l'habitude depuis 2014 et qui amène des surcoûts non négligeables. Mais nous préférons aller à l'essentiel.
Va-t-on enfin inscrire la commune dans une vraie politique de développement durable et de transition écologique ?
Petit rappel : quand nous avons proposé des éclairages publics solaires ou avec détection, vous vous êtes moqués de nous, et, enfin vous vous y mettez. Si chaque fois que c'est techniquement possible, est-ce que cela va être la règle ?
Est-ce que la récupération de l'eau de pluie va devenir la règle ?
Est-ce que la géothermie va être enfin étudiée, et le chauffage du CCAS réactivé ?

Est-ce que tout va être fait pour aller vers des bâtiments à énergie passive ou positive ?
Si au lieu de nous rabâcher depuis 2014 "c'est trop cher", si vous aviez pris en compte nos demandes répétées, les équipements réalisés seraient déjà amortis.
Le budget vert ne peut être une annexe d'un document budgétaire, il doit être un outil pour réussir une véritable transition éco responsable. Nous déplorons votre refus de faire participer nos agents à des programmes de formation en lien avec d'autres collectivités dont la ville aurait tiré profit. Nous avions fait une proposition de formation AFIGESE pour le Responsable des finances de la collectivité, me semble-t-il."
Un(e) Élu(e) *s'exprime hors micro.*
M. Bonnet : pardon ? ...
Un(e) Élu(e) *s'exprime hors micro.*
M. Bonnet : formation AFIGESE. Cela a été fait en commission finances me semble-t-il.
Mme Vitet, hors micro : c'est quoi ?
M. Bonnet : l'AFIGESE est une association qui fait des formations pour du personnel communal. C'est une proposition qui avait été faite par M. PILET en commission finances.
"Fonsorbes ne doit pas restée isolée.
En complément, nous reproposons, comme nous l'avons fait lors du travail commun sur le PPI :

- des détecteurs pour l'éclairage des passages piétons, et nous rajoutons également la proposition faite par Mme BEAUFORT d'éclairage en couleurs.
- Nous aurions bien d'autres propositions sur la sécurité, l'accessibilité, le soutien aux commerces, la solidarité. Mais, nous avons pris acte que vous refusez tout travail collectif avec notre groupe, nous soumettant pour la forme vos décisions. Cela a été encore le cas lors de la commission scolaire du vendredi 1er mars.

Ce n'est pas les divergences qui empêchent le travail collectif mais votre positionnement politique que nous désapprouvons, qui s'éloigne des principes démocratiques, signe de faiblesse et faisant craindre le retour du clientélisme tant décrié par certains d'entre vous lors des mandats où vous étiez dans l'Opposition.
Enfin, pour finir, nous restons très vigilants à la situation des agents, de l'ensemble des agents et à tous signes de souffrance au travail pour lesquels nous prendrons autant de fois que nécessaire nos responsabilités dans le total respect de la loi."
Merci.
Mme la Maire : que vous veniez nous donner des leçons de fonctionnement démocratique, cela fait plaisir de l'entendre dans votre bouche, M. BONNET.
Donc, je vais essayer de ...
M. Bonnet : pour quelle raison ? Vous pouvez détailler s'il vous plaît ? Parce que je ne vois pas où vous voulez en venir.
Mme la Maire : je ne pense pas que vous ayez détaillé, vous parlez ...
M. Bonnet : ... non, mais vous annoncez des choses, comme ça, nous voulons des actes ...
Mme la Maire : ... quand je lis vos écrits et que j'entends certains de vos propos, je doute que vous soyez dans ce fonctionnement-là.
Nous sommes sur le Débat des Orientations Budgétaires, donc je vais essayer de répondre ...
M. Bonnet : ... ne dénigrez donc pas, merci.
Mme la Maire : ... aux uns et aux autres ... c'est vrai que vos propos sont ... bref ...
M. Bonnet : ... ce n'est pas que M. BONNET qui parle aussi, c'est un groupe, d'accord ? Avec trois Élus et d'autres personnes derrière. Comme je vous l'ai dit, c'est un travail collectif ...
Mme la Maire : ... je vous rassure ...
M. Bonnet : ... M. BONNET, M. BONNET, ...
Mme la Maire : ... oui, c'est vous qui venez de lire, M. BONNET ...
M. Bonnet : ... oui, je viens de lire, mais ...
Mme la Maire : ... je vous rassure, nous aussi, c'est un travail collectif qui a abouti aux propositions que nous faisons au travers de ce Débat sur les Orientations Budgétaires.
Pour revenir un petit peu sur l'histoire, parce que, que ce soit vous, M. BONNET, ou Christophe MAILHÉ, vous nous avez parlé de ce qui avait été fait antérieurement, je voudrais juste vous rappeler, reprenez le tableau sur l'épargne de la collectivité : les épargnes nettes ont été négatives pendant 5 ou 6 ans, avant 2014. Donc, ce n'est pas avec une épargne négative que nous pouvions considérer que la commune se portait financièrement bien. Et, que vous le vouliez ou non, Madame et Messieurs du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", nous avons redressé les comptes de la commune, indéniablement. Donc, vous pouvez le tordre comme vous voulez, mais nous vous ressortons le tableau si vous le souhaitez.
Autre chose, ...
M. Mailhé : ... ce qu'il voulait dire, c'est qu'il y a peut-être une logique à l'épargne négative et à l'évolution ...

Mme la Maire : ... ce sont des choix politiques qui ont été faits ...
Mme la Maire, M. Bonnet et M. Mailhé *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
Mme la Marnac, hors micro : si tout le monde parle en même temps, ça ne va pas le faire.
M. Mailhé : non, je réponds. Il y a peut-être une suite logique sur cette période-là, il y a eu les groupes scolaires, il y a eu les gymnases, il y eu le lycée, le collège, il y eu tout ça. Après, ...
Mme la Maire : ... c'était antérieur. Les choix qui ont été faits ...
M. Mailhé : ... je ne dis pas que c'est bien ou que ce n'est pas bien, mais je dis qu'il y avait peut-être une suite logique sur une ville qui grandit et qui construit, c'est tout ...
Mme la Maire : ... mais oui, c'était la suite logique d'une croissance démographique qui n'était absolument pas maîtrisée et qui a contraint nos prédécesseurs à apporter effectivement le minimum qu'attendaient les nouveaux habitants de Fonsorbes et ceux qui étaient déjà là, à savoir avoir des classes en quantité suffisante pour accueillir leurs enfants et des équipements sportifs et associatifs pour leur permettre d'y pratiquer leurs activités. Nous n'allons pas refaire l'histoire, mais si vous voulez nous pouvons en reparler, cela prend un petit peu de temps.
Je vais essayer de reprendre rapidement. Nous partageons les inquiétudes à venir sur l'évolution de la situation financière de notre pays, de nos communes, parce que, comme je le disais tout à l'heure, la situation de l'État n'est pas satisfaisante du tout : un endettement colossal, pas de maîtrise du déficit budgétaire, nous voyons bien qu'ils n'arrivent pas à tenir les 3 % qu'ils nous promettent tous les ans, M. LE MAIRE n'arrête pas de nous parler de dizaines de milliards d'économies nécessaires, c'est clair elles vont se faire au détriment des collectivités, au détriment des services publics, sauf qu'on attend des collectivités qu'elles soient réactives par rapport aux services publics. Donc, jusqu'où, nous, allons-nous devoir compenser les faiblesses de l'État ? Et nous le voyons : les écoles, l'hôpital, la sécurité, ce sont les collectivités locales qui vont devoir accompagner avec les limites financières qui seront les nôtres. Donc, je suis extrêmement pessimiste pour la suite. Mais il n'en demeure pas moins que nous avons une commune à gérer, et que nous essayons de la gérer de façon la plus raisonnable possible, en étant extrêmement vigilants. Quoi que tu en dises, Christophe MAILHÉ, sur l'endettement, je crois qu'il faut se dire que quand nous empruntons, derrière nous remboursons, certes du capital, mais nous remboursons également des intérêts, intérêts qui impactent notre budget de fonctionnement dont nous voyons bien qu'il reste néanmoins fragile. Nous sommes une commune de 12 800 habitants, moins riche que les villes de notre strate, indéniablement. Donc, il faut que nous fassions très attention à cela. Et puis, il y a des augmentations que nous ne maîtrisons pas.
M. Mailhé : parfois, de vouloir trop scinder et ne pas vouloir investir ...
Mme la Maire : ... nous investissons ...
M. Mailhé : ... ne pas vouloir emprunter, très peu, nous payons au final plus cher que si nous faisions par lots. Nous en discutons ...
Mme la Maire : ... j'ai entendu ce que tu disais tout à l'heure par rapport aux chantiers à envisager. C'est vrai que nous restons prudents.
Sur les droits de mutation, effectivement, nous sommes d'accord sur le fait qu'ils ne vont pas reaugmenter cette année, je ne sais pas ce que ce sera sur les années à venir.
Pour la DGF, nous sommes tributaires du bon vouloir de l'État ; et si l'État décide de faire des économies sur les collectivités, notre DGF sera plombée.
La prime au pouvoir d'achat : quand nous voyons ce qu'est notre ligne 012 et l'augmentation de 8 %, c'est quand même colossal, le choix fait par d'autres collectivités n'est pas forcément d'étoffer les services, nous, c'est le choix que nous faisons cette année, et nous savons pourquoi ; donc, nous ne pouvons pas être sur tous les fronts. Nous pouvons le regarder, voir éventuellement si certaines de nos catégories d'agents peuvent en bénéficier. Mais aujourd'hui, nous venons d'apprendre que nous prenions + 80 000 € d'assurance personnel. Donc, cela veut dire que nous passons au-delà de 9 %, me semble-t-il, d'augmentation de la ligne budgétaire 012.
M. Mailhé : je pense que le décret est clair. Il y a des maximums, et toutes les catégories ne sont pas forcément touchées. Je ne dis pas qu'il faille le faire, je pense, sur certaines catégories, mais de l'étudier, c'est quand même un point que nous pouvons avancer. Nous le regardons, nous l'étudions, nous nous mettons autour de la table : nous pouvons ou nous ne pouvons pas. Mais, avant de dire non, je pense qu'il faut l'étudier.
Mme la Maire : nous l'avons déjà regardé.
Il a été question de développement durable, et le reproche qui est fait, que j'entends mais que je ne comprends pas, c'est que nous pourrions en faire plus. J'ai tendance à dire que c'est, comme M. JOURDAIN, qui faisait de la prose sans le savoir, nous faisons tous du développement durable sans le savoir. C'est-à-dire que quelle que soit la ligne budgétaire que nous prenions, nous retrouverons du développement durable. Nous parlons de bâtiments, nous parlons d'espaces verts, nous parlons de social, nous parlons de convivialité, nous parlons de culture, tout cela est du développement durable, nous en retrouvons partout.

Tu as évoqué les plantations, les espaces verts, Martine est en train de réfléchir aux endroits où nous pourrions planter des micro-forêts. Des plantations sont prévues sur la commune, donc là-dessus, nous essayons effectivement d'être dans la démarche attendue par nous tous.
Sur les logements sociaux : ce sera effectivement la modification du PLU, avec la possibilité de constructibilités supplémentaires sur la commune qui permettront d'augmenter notre taux de logements sociaux, sachant que de toute façon qu'il est hors de question d'aller au-delà de 30 à 40 % de logements sociaux sur du foncier important. Notre volonté n'a pas changé, nous voulons être dans la mixité sociale, il est hors de question de faire des quartiers spécifiques de logements sociaux ...
M. Mailhé : ... nous sommes tout à fait d'accord ...
Mme la Maire : ... après, il y a le travail fait par l'EPFO (Établissement Public Foncier d'Occitanie), notamment sur la route de Tarbes, pour essayer de créer des îlots sur lesquels nous pourrions avoir du commerce en rez-de-chaussée et du logement social à l'étage.
Pistoulet : j'ai répondu.
Vous avez parlé, les uns et les autres, de voirie. Les uns ont parlé du chemin Bellevue, les autres ont parlé de la troisième tranche de la route de Tarbes. Le gros morceau du budget, cette année, c'est clair, c'est le chemin Bénech. Donc, les études sont en cours avec le Muretain Agglo pour ce qui concerne, à la fois le chemin Bellevue, et ce carrefour route de Tarbes/route de Fontenilles/Trépadé, mais ce n'est pas en 2024 que les travaux commenceront. Il va falloir que nous fassions des choix, mais c'est ce que nous faisons tous les ans, qu'allons-nous faire en 2025 ?
Sur les déplacements doux : cette année, seront refaits les trottoirs de l'avenue de la Gare.
Les PDES : travail sur Cantelauze avec des reprises de chaussées ou de trottoirs. Il y a également pour l'accessibilité le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) au centre-ville ; nous commençons par là parce qu'il faut bien l'attraper par un bout, nous ne pouvons pas être sur tous les fronts.
Bidot : pour le prolongement de la piste cyclable, il faut que nous définissions avec le Muretain Agglo quel sera le tracé parce que pour l'instant il n'est pas défini ; en fonction de la définition qui lui en sera faite, il y aura la nécessité d'acheter le foncier puisque ce dernier ne nous appartient pas. Donc, cela ne se fera pas tout de suite. Et dans le schéma directeur des pistes cyclables du Muretain Agglo, la suite de cette piste cyclable vers Bidot/Aygolounguo est prévue après 2026. Par contre, cette année, sera faite la montée depuis les Boulbènes jusqu'au centre-ville.
J'ai répondu globalement, me semble-t-il, aux questionnements du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".
M. Mailhé : ... le Comité des Fêtes allait avoir ...
Mme la Maire : ... oui, c'est prévu.
Nous avons retravaillé les clés de répartition, avec un soutien affirmé, encore une fois, à la GAF, qui fait office d'école de musique municipale. Donc, oui, une augmentation est prévue pour le Comité des Fêtes. Mais, ce sera lors du prochain Conseil, du 21 mars, nous aurons l'occasion d'en reparler.
Vous avez parlé, les uns et les autres, de voirie. Donc, il clair que nous n'avons pas les moyens financiers, aujourd'hui, d'être à la fois sur le financement du chemin Bellevue, du carrefour Trépadé et du chemin Bénech. Nous faisons des choix, et heureusement que nous faisons des choix, parce que si nous faisions tout ce que vous nous demandez-là, je pense que la commune serait en grandes difficultés, et la ligne rouge des + de 8 ans d'endettement serait fort probablement largement dépassée.
M. Bonnet : excusez-moi. Ce n'est pas ce que nous demandons. Ce sont les points du PPI qui avaient été travaillés en commun. Je vous pose juste la question de savoir où cela en est. Ce n'est pas de vous dire qu'ils se fassent en 2024 ...
Mme la Maire : ... d'accord, pardon, autant pour moi ...
M. Bonnet : ... ce sont des questions, où en êtes-vous ?
Mme la Maire : le chemin Bellevue : les études sont en cours ; le stade du Trépadé, également, nous sommes en train de réfléchir à ce que nous allons pouvoir faire dessus, sachant que, je vous le rappelle, des engagements avaient été pris, notamment pour laisser un espace vert largement suffisant pour la pratique qu'en ont les scolaires.
M. Bonnet : de votre point de vue ; 2 500 m². De votre point de vue, c'est suffisant.
Mme la Maire : oui.
M. Séverac, hors micro : on la laisse répondre, vous ferez vos commentaires après.
Mme la Maire : sur le restaurant : là aussi, c'est quelque chose qui n'est pas abandonné. Nous aurons l'occasion d'en reparler.
Le parc des lavoirs : il y a une ligne budgétaire cette année pour le terminer ; pour le parc de l'église, pour l'instant, nous temporisons.
Les 300 000 € que vous évoquez sur les déplacements doux : ils servent notamment sur l'avenue de la Gare, entre autres, la liaison pump-track et le cimetière de Campardou.

Les bassins de rétention : je crois que l'enquête publique va débuter incessamment sous peu pour celui de la Gare. Cela ne rentre pas dans le cadre du budget investissement puisque nous le remboursons par le biais du fonctionnement au Muretain Agglo, qui lui-même le paye à RÉSEAU 31 puisque la compétence "eaux pluviales", c'est le Muretain Agglo. Donc, ce bassin est prévu, nous sommes sur plus d'un million d'euros me semble-t-il.
La rénovation du bâtiment Ortéga pour les associations caritatives : la réflexion est en cours, des contacts ont été pris avec les associations caritatives pour connaître leurs besoins. Donc, nous regardons ce qui peut être fait pour leur permettre d'avoir des locaux qui leur correspondent davantage, nous pensons notamment aux Restos du Cœur et à l'épicerie sociale qui ont des besoins de surfaces mieux adaptées que celles qu'elles occupent actuellement.
Sur la gestion des fluides, des efforts ont été faits dans le sens où des compteurs intelligents, des relevés à distance ont été mis en place sur un certain nombre de bâtiments.
Le gymnase du lycée : en termes d'économies d'énergie, nous en avons déjà parlé X fois, malgré le fait que nous nous soyons rapprochés de professionnels pour leur demander de faire un travail là-dessus, aujourd'hui, il n'y a pas de solution. La solution est de démolir et de reconstruire. Pour l'instant, nous n'en sommes pas là, nous faisons avec l'équipement que nous avons parce qu'il y a d'autres besoins ailleurs.
Les WC publics : ceux du cimetière ont été complètement refaits. Il y a donc une plaque à l'extérieur pour les signaler.
Pour les clés de répartition pour les subventions aux associations, nous en reparlerons donc à l'occasion du prochain Conseil Municipal.
Voilà, je crois avoir répondu de manière générale à vos questions.
Philippe veut compléter, peut-être sur les Ressources Humaines.
M. Séverac : entre autres, puisque c'est un Débat d'Orientations Budgétaires, ce n'est pas le budget, c'est un débat préparatoire au budget. Nous donnons un certain nombre d'indications sur la manière dont se prépare actuellement le budget, mais le rôle des commissions finances qui vont venir et du Conseil Municipal du 4 avril, c'est justement de formaliser dans les chiffres un certain nombre de choses, notamment les clés de répartition. Il est quand même passé la modification du règlement des subventions en commission finances. A la prochaine, je crois qu'il est prévu de parler de la modification des clés, et puis il y aura la répartition in fine des crédits qui seront attribués aux uns et aux autres, et nous le voterons de manière séparée du budget, comme nous l'avons fait l'an passé. C'est vrai que peut-être c'est maladroit d'avoir indiqué qu'une association allait voir son budget augmenté et pas les autres, mais il y aura d'autres modifications aussi. Ce qui est important, je crois, c'est de voir que globalement la masse consacrée à ces subventions va légèrement augmenter, en tout cas c'est une des propositions qui sont faites.
Dans le contexte budgétaire dans lequel nous préparons ce budget, je pense qu'il faut quand même que nous insistions effectivement sur les impacts à prendre en compte. Certes, la situation internationale est loin d'être négligeable, et moi je suis aussi inquiet de ce que cela va pouvoir devenir à très court terme, notamment en Ukraine si des décisions malencontreuses étaient prises, parce que nous pouvons nous retrouver cobelligérants assez rapidement si nous n'y prenons pas garde, et là-dessus l'impact sur la situation économique serait quand même très importante si nous devions rentrer dans une économie de guerre. Déjà, il pourrait y avoir d'autres impacts assez dramatiques. Mais, je vais insister, parce que je me méfie toujours beaucoup des chiffres de l'INSEE, des chiffres officiels, du débat sur est-ce que nous sommes en désinflation ou en déflation ?, des taux d'inflation qui baissent, c'est-à-dire que nous augmentons moins vite en fait, mais on continue d'augmenter, des prix qui devaient baisser selon le Ministre de l'économie, mais que personne ne voit vraiment baisser. Donc, nous avons quand même une situation où le chômage par contre reprend, la pauvreté s'aggrave, les inégalités persistent, même elles s'accroissent, et dans ce contexte-là, de plus en plus les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle d'amortisseur social. Nous en avons parlé lundi dans le même débat pour le CCAS, c'est-à-dire qu'on attend de plus en plus de choses de la part des communes pour venir en aide aux familles en difficultés, et c'est légitime de la part des demandeurs, sauf qu'à côté les moyens avec lesquels nous répondons à ces demandes-là sont contraints, et de plus en plus. Et l'histoire des 10 milliards d'économies qui vont quand même porter essentiellement sur les collectivités territoriales, ce n'est pas rien. Ce sont déjà des annonces sur les baisses des crédits pour le Fond Vert, entre autres, dont on nous vante depuis des années "allez-y, allez-y". Donc, un certain nombre de moyens qui seront contraints pour les collectivités. Après, nous pouvons décider de modifier les modes de perception de l'impôt, de ne faire porter que sur les propriétaires, ou autres, mais en même temps on pousse les collectivités à aggraver la pression fiscale sur les contribuables.
C'est dans cette situation quand même globale que nous avons à faire des choix, effectivement, pour notre commune, à la fois pour son fonctionnement, et pour ses investissements.

J'ai noté quand même le passage un peu croquignolet sur le passé, et sur la période avant 2014 on va dire. Je crois qu'il faut rester sérieux. Je pense que tout n'a pas été mal fait avant 2014, tout n'a pas été inutile ; et sur les budgets annexes, je partage ton opinion, Christophe. Mais pour autant, les années 2008-2014, pour l'essentiel en se retrouvant avec une épargne négative, ont conduit la commune à une situation où il n'était plus possible d'emprunter, les banques ne voulaient plus nous prêter, nous étions au bord de la mise sous tutelle ; rappelez-vous ce que disait le rapport de la Cour des Comptes à l'époque, et ce qu'il préconisait. Alors oui, il y a eu un effort de redressement des finances, il a été efficace, et malgré cela on continue à être impacté aujourd'hui et contraint par un certain nombre de choix qui n'ont pas été faits dans cette époque-là ou qui ont été faits mais qui n'ont pas été suivis. Certes, on a construit des écoles, pas entre 2008 et 2014, il n'y a pas eu de construction d'école, ni de collège, ni de lycée, c'est avant, mais par contre tout l'entretien que nous n'avons pas fait sur les réseaux, que nous n'avons pas fait sur les bâtiments, que nous n'avons pas fait sur un certain nombre de choses, sur les toitures notamment, aujourd'hui nous le payons et il faut le faire sinon ce serait laisser dépérir le patrimoine communal. D'ailleurs, nous en reparlerons dans la préparation du budget, mais les sommes prévues pour l'entretien, notamment des toitures d'un certain nombre de bâtiments, sont assez considérables.

Sur les investissements, je suis d'accord pour dire que le PLU, effectivement, sera un enjeu très important pour cette année et les années à venir parce que nous sommes dans une situation où, effectivement, il n'y a plus beaucoup de logements qui se créent, si ce n'est de manière éparse avec des divisions parcellaires, ou les quelques zones qui sont à l'heure actuelle potentiellement constructibles. Pour ce faire, nous avons vraiment besoin d'avoir une réflexion globale et une maîtrise globale, et de ce point de vue, l'étude urbaine, notamment, qui est en cours et dont nous n'avons pas le rendu total, et qui devra être étudiée dans nos commissions urbanisme, et ici même, sera importante pour savoir quelle sera la stratégie, comment nous pouvons faire, parce que la question est d'abord, je pense, de maîtriser, ce que nous faisons de manière à pouvoir le programmer, et ne pas nous retrouver dans des à-coups qui font que les besoins connexes sont importants et nous précipitent dans le mur.

Donc, moi aussi, je suis impatient de finir la troisième tranche de la route de Tarbes, la route de Fontenilles, le chemin Bellevue. D'ailleurs, nous allons aussi voter tout à l'heure, nous allons voir la possibilité que nous proposons d'acheter le bout de parcelle de la rue du 11 Novembre, justement dans l'optique de pouvoir réaliser d'ici les années futures le croisement RD 632 et rue du 11 Novembre, et peut-être aussi se débarrasser du feu à ce niveau-là, qui facilitera la fluidité de la circulation. Parce que nous sommes obligés, vu les moyens que nous avons, et les capacités d'investissements que nous pouvons dégager, de faire des choix et de programmer les chantiers les uns après les autres. Alors, certes le chemin Bénech se réalise cette année, nous en avons pour plus d'un million d'euros rien que pour la voirie, puis après un million d'euros pour le réseau eaux pluviales, et ce n'est pas fini, et un certain nombre d'opérations est en cours.

Je terminerais sur la question du personnel et du 012. La courbe que nous avons vue est l'évolution de la masse salariale, à 8,5 % je crois. En réalité, ce n'est pas la totalité du 012 puisqu'il faut y rajouter les assurances du personnel qui, nous l'avons appris ce matin, augmentent de 80 000 €, soit 35 % de plus au niveau des taux puisque nous passons de plus de 8 % à 11 %. Donc, c'est un impact assez conséquent. Et de fait, le 012 va progresser de plus de 9 %, et c'est un effort important par rapport aux années précédentes. Là-dessus, il y a bien-sûr l'impact des décisions gouvernementales, vous l'avez dit, avec les augmentations de la valeur du point d'indice, du nombre de points d'indice pour les bas salaires des bas de grilles, jusqu'à 9 points l'an dernier, avec la prise en compte de chaque fois que le SMIC augmente par rapport à ceux qui sont juste à ce niveau-là, mais aussi, en plus du GVT, en plus de ces mesures-là, il y a la prise en compte des plans d'action, notamment sur le service entretien et sur le plan de prévention des risques psycho-sociaux, la prise en compte du travail que font les services avec le Centre de Gestion sur la cartographie des emplois et de la charge de travail. C'est pour cela que nous proposons la création de trois nouveaux postes pour répondre à ces besoins, qui sont des postes en plus des créations récentes qui ont aussi un effet d'année pleine sur le budget 2024. Donc, ce sont des sommes considérables.

J'ajoute qu'au niveau indemnitaire, nous avons l'an passé revalorisé la part Fonctions du régime indemnitaire, l'IFSE, et nous avons révisé ensuite la part Expérience, avec une entrée en application en février 2024, mais avec un effet rétroactif sur l'année passée à partir du 1er janvier 2023. Et quand nous comparons ce que peut éventuellement coûter, ou représenter, la prime pouvoir d'achat pour tous les agents des catégories qui pourraient en bénéficier, mais qui est une prime, comme disent les Américains ou M. MANDEMENT, "one-shot", c'est-à-dire une seule fois, et les effets de la revalorisation de l'IFSE, dont nous ne sommes pas au bout puisqu'il faut que nous révisions le RIFSEEP, nous sommes en train d'y travailler, ces effets ne sont pas pour tous, c'est pour cela qu'il faut peut-être regarder au cas par cas, mais qui pour la plupart sont plus avantageux que la prime pouvoir d'achat. Et surtout, ils ont un effet qui se poursuit d'une année sur l'autre puisque c'est

intégré dans le régime indemnitaire normal. Donc, voilà un petit peu ce que nous pouvions ajouter sur cette question-là.
Je pense que le travail d'aujourd'hui, c'est le Débat sur des Orientations, mais le travail qui vient sur la construction du budget peut largement tenir compte de nos débats. Le travail sur la révision du PPI, qui n'est pas vraiment nouveau puisque cela fait des mois que nous parlons de la nécessité de le réviser, va aussi être important pour arriver jusqu'à la fin de ce mandat et se projeter sur la suite. Et pourtant, et malheureusement, nous allons quand même être amenés à devoir faire des choix, telles que les choses se présentent, même si nous aurons recours à l'emprunt, c'est déjà quand même prévu cette année de l'augmenter. Nous aurions peut-être pu, il y a deux ans quand les taux étaient au plus bas, être plus ambitieux. Mais aujourd'hui, la redescente des taux d'emprunt est quand même à confirmer et à voir, mais pour l'instant ce n'est pas encore le cas. Mais, c'est effectivement un élément du débat et des possibilités d'action sur lequel nous devons rester vigilants. Mais, la course au désendettement, je ne sais pas si nous pouvons vraiment parler de cela, puisque cela fait quand même chaque année que nous empruntons 1 650 000 €, ou un peu plus d'un million. Donc, pour le recours, de fait, la courbe est montée, même si nous ne sommes pas au niveau de notre strate ou au niveau d'alerte, mais elle est remontée par rapport aux années passées.
Mme la Maire : pour revenir juste sur le PPI : il y a les aléas. Par exemple, Bidot est un aléa majeur. En aucun moment nous n'avions prévu de nous lancer sur les travaux que nous devrons envisager sur Bidot, il est question de 4 M/€. Donc là aussi, il y aura des choix à faire.
M. Bonnet : excusez-moi. Vous avez évoqué, quand vous avez parlé de l'eau pluviale et des bassins de rétention, une compétence du Muretain.
Mme la Maire : oui. Les eaux pluviales sont de la compétence du Muretain ...
M. Bonnet : ... ce n'est pas RÉSEAU 31 ?
Mme la Maire : c'est RÉSEAU 31 qui nous fait les travaux, mais parce qu'il y a une convention entre le Muretain Agglo et RÉSEAU 31. Nous avons souhaité rester à RÉSEAU 31. En fait, le Muretain Agglo sert de boîte à lettres, ou de boîte à chèques. Cela transite par le Muretain Agglo ... Mais c'est nous qui faisons les chèques, oui.
M. Bonnet : cela n'a pas de coût intermédiaire ?
Mme la Maire : non, cela n'a pas de coût.
M. Bonnet : d'accord. Au niveau du bilan des comptages sur les fluides, vous avez fait des mesures. Les résultats que nous avons aujourd'hui, est-ce que nous pouvons en avoir la teneur ? Et est-ce que cela amène des solutions pour trouver ...
Mme la Maire : ... le service comptabilité a beaucoup travaillé sur le budget, mais c'est en cours, et nous attendons d'avoir les retours ... c'est prévu en avril.
M. Bonnet : merci. Et après, dernier point : le gymnase du lycée. J'entends qu'il y ait une problématique technique, mais comment allons-nous faire pour arriver à baisser la consommation et à être dans les clous pour le décret tertiaire sur cet établissement ? Comment allons-nous pouvoir faire ?
Mme la Maire : nous n'avons pas de solution.
M. Bonnet : l'État va nous attendre au tournant, quelque part.
Mme la Maire : ils viendront nous expliquer comment chauffer une bulle de plastique ... S'ils ont une solution, nous la prendrons.
M. Bonnet : excusez-moi, une dernière : est-ce que nous pouvons comprendre pourquoi nous avons 35 % d'augmentation des assurances sur le personnel ? Qu'elle en est exactement la raison ?
Mme la Maire : l'une des raisons est un absentéisme important, d'une part, il y a le contexte fonsorbais, mais c'est lié aussi au vieillissement de nos agents. La moyenne d'âge augmentant, il y a plus de pathologies graves, il y a plus de pathologies liées au fait que ce sont des agents qui ont beaucoup travaillé avec un travail pénible antérieurement, pas forcément uniquement à la Mairie au demeurant. Toutes les collectivités territoriales sont confrontées à la même problématique d'augmentation de l'absentéisme.
M. Bonnet : le contrat faisait partie des contrats négociés en appel d'offres ?
La Directrice Générale des Services : nous avons adhéré à un groupement dont les démarches ont été menées par le Centre de Gestion.
M. Bonnet : d'accord. C'est nouveau ? C'est un renouvellement de contrat ?
La Directrice Générale des Services : non, c'est la mise à jour du taux.
M. Bonnet : d'accord. Merci.
M. Séverac : les 35 % ne sont pas le pourcentage du volume payé. Quand je parlais de 35 % d'augmentation, c'est l'augmentation du taux appliqué, puisque le taux était de 8,5 %, et il passe à 11 %. C'est ça les 35 %. L'augmentation du volume est 80 000 €. Je ne sais pas si vous avez vu dans la presse ce qu'il en est dit de cette question des assurances. Il y a quand même de plus en plus de collectivités locales du pays qui ne trouvent plus à être assurées, ou qui ont des augmentations de folie, encore plus fortes que celle-là. Il y en a même qui

vont chercher des assureurs à l'étranger, en Chine ou au Japon, ce qui est quand même totalement fou. C'est un vrai risque qui pèse sur les collectivités.
Mme la Maire : l'Association des Maires de France alerte effectivement sur cette problématique, qui prend des proportions inouïes. J'ai entendu dans un reportage qu'à Saint-Lô la franchise était de 10 M/€. La Maire était stupéfaite, elle a lu le chiffre deux fois. Nous sommes confrontés à des situations inimaginables. Donc pour l'instant, nous sommes assurés, espérons que nous le serons longtemps. Pour l'instant, les franchises sont raisonnables chez nous. Mais il y a des sinistres que nous ne déclarons pas, justement pour ne pas nous retrouver dans une situation de non assurabilité l'année prochaine ou dans deux ans.
Il faut que nous votions le fait que nous avons débattu.

Mme la Maire met aux voix le fait que le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 et qu'un débat s'est tenu.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS INTERVENANT SUR DEUX MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES *(délibération n° 2024-021)*

Mme Beaufort, Conseillère déléguée à l'animation de la ville : ce point a été soumis à la commission développement économique du 7 février 2024.
Pour rappel, le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 30 janvier 2023, la création d'une tarification pour les commerçants et artisans intervenant sur les deux manifestations extérieures suivantes :

- La fête de la musique, qui ne comprend que des stands de restauration
- Les marchés nocturnes gourmands et artisanaux

La tarification pour ces deux manifestations est donc encore à ce jour la suivante :

- Commerces alimentaires Fonsorbais : 10 €/ml
- Commerces alimentaires hors Fonsorbes : 15 €/ml
- Commerces non alimentaires Fonsorbais : 5 €/ml
- Commerces non alimentaires hors Fonsorbes : 10 €/ml

Je vous rappelle que ces tarifs comprennent le branchement électrique, et qu'ils ne concernent pas les autres manifestations culturelles et sportives.
Au niveau du branchement électrique, ce sont principalement les food-trucks et les stands de restauration qui consomment ; pas les artisans avec leurs Leds.
De plus, cette tarification ne sera pas appliquée aux associations Fonsorbaises et caritatives, comme il est d'usage en ce moment.
Cependant, il serait souhaitable de modifier la tarification liée aux stands de commerces non-alimentaires, considérée trop élevée, étant précisé qu'à ce jour il n'y a pas de commerce non-alimentaire pour la Fête de la Musique.
Aussi, il vous est proposé les tarifications suivantes, et ce à compter du 1er avril 2024 :

FÊTE de la MUSIQUE et MARCHÉS NOCTURNES GOURMANDS et ARTISANAUX		
PRESTATIONS	**TARIFICATION au 1er AVRIL 2024**	**MODALITÉS**
Commerces alimentaires Fonsorbais	10 €/ml	/
Commerces alimentaires hors Fonsorbes	15 €/ml	/
Commerces non alimentaires Fonsorbais	2 €/ml	/
Commerces non alimentaires hors Fonsorbes	5 €/ml	/

Donc, nous baissons de plus de la moitié pour tout ce qui est artisanat.
Lors de la commission développement économique, aucune observation ou question n'a été soulevée.
Mme la Maire : avez-vous des questions, des remarques ?
M. Mailhé : il y a eu des discussions quand même.
Mme la Maire : il y en a eu à ce moment-là ...
M. Mailhé : ... il y a eu beaucoup de discussions ...
Mme la Maire : ... c'est le principe ...
M. Mailhé : ... il n'y a pas eu de question, il y a eu beaucoup de discussions ...

Mme la Maire : ... c'est le principe de la commission.
Mme Beaufort : il y a eu une peur de baisser le tarif du mètre linéaire, qui pourrait engendrer beaucoup de demandes d'artisanat de moindre qualité. Nous avons remarqué, par rapport au premier marché gourmand qui était gratuit, que pour le deuxième marché gourmand, payant, nous avons eu un peu de mal à trouver des artisans qui voulaient bien payer ce prix. Autant ils étaient très intéressés par la prestation, et ils ont envoyé des e-mails de remerciements, mais dans ces e-mails figurait que nous étions quand même un peu chers. C'est dans ce but-là que nous voulons baisser ...
M. Mailhé : ... la remarque était de dire, ce n'est pas une peur, c'était une question, je n'ai pas de peur, que si nous faisons trop bas, il ne faudrait pas avoir trop de demandes et nous retrouver dans l'obligation, puisque nous n'avons pas forcément la place, de choisir les commerçants ...
Mme Beaufort : ... nous restons persuadés que nous trouverons la place de tous les mettre.
M. Mailhé : et la deuxième réflexion : est-ce que nous regardons les artisans ? Que nous ne nous retrouvions pas non plus, ils l'ont connu dans les Pyrénées Orientales, à faire un marché de Noël avec des artisans et faire un marché de Noël qui aujourd'hui est de la production chinoise sur tous les stands. C'est la réflexion que nous avions eue, faire très attention à tout cela.
Mme Beaufort : lors des contrats d'engagement, nous connaissons l'artisanat et la revente de produits faits en Chine, nous ne poussons pas ces artisans-là à venir. Que ce soit clair.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier la tarification liée aux stands de commerces non-alimentaires pour les deux manifestations ci-dessus citées, et ce à compter du 1er avril 2024.

VOTE	**Pour :**	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) INITIALE ET SES FUTURES ORIENTATIONS POUR SON RENOUVELLEMENT 2024-2027 *(délibération n° 2024-022)*

Mme la Maire : je vous propose de valider une délibération concernant la Convention Territoriale Globale et les orientations à venir. La CTG est le projet social de territoire, nous pouvons la qualifier de la sorte, elle engage le Muretain Agglo, les 26 communes. Elle sera signée après qu'elle soit passée devant le Conseil Communautaire, avec les partenaires principaux que sont la CAF et le Département.
La première CTG a été signée en 2020, pour la période de 2020-2023. Il y avait 10 axes, portés par le Muretain Agglo, d'autres concernaient davantage les communes, d'autres concernaient les partenaires, comme le Département, il y avait notamment, l'enfance, la petite enfance, la parentalité, les transports, la santé, les seniors, l'accès aux droits. Nous retrouvons ces axes sur la nouvelle Convention Territoriale Globale, sauf qu'elle n'est pas du tout présentée de la même façon. Aujourd'hui, ce qui a été vu, ce sont 3 axes principaux :

- 1er axe, partenarial : c'est-à-dire le fait de se connaître et de travailler en réseau
- 2ème axe : faire le point sur tout ce qui est proposé aux habitants du territoire en termes de services et voir si nous le maintenons, la réponse est oui, ou si nous devons modifier l'organisation
- 3ème axe : être en capacité de communiquer tout cela et voir également comment nous pouvons apporter le soutien aux communes pour pouvoir les faire vivre.

Dans les 10 axes, j'ai oublié la jeunesse. La jeunesse, par exemple, est une compétence communale.
Des trois axes, découlent des orientations stratégiques. C'est vrai que la lecture du dossier que vous avez eu n'est pas très claire. Il a été rédigé par la technicienne de l'Agglo et par la technicienne de la CAF, puisque c'est vraiment un travail de collaboration très, très régulier, avec une CAF extrêmement présente sur le sujet car elle est l'un des financeurs majeurs de tous les services aux familles que porte le Muretain Agglo, et que nous, commune, portons également par le biais de notre Centre Social, du CCAS et de notre service jeunesse. Donc, la CAF a des exigences tout à fait légitimes sur le travail qui sera fait au fil des quatre années à venir sur cette Convention Territoriale Globale.
J'ai parlé des 3 axes, sachant qu'il y a également des axes bien-entendu transversaux : la santé, l'inclusion, le lien social, avec des orientations ; dans les orientations, des actions ; et, sur chacun des sujets, avec bien-entendu des pilotes. Des pilotes, selon qu'il s'agisse de compétences du Muretain, ce sont donc des pilotes du Muretain, quand il s'agit de compétences du Conseil Départemental, ce sera un pilotage du Conseil Départemental, par exemple sur l'accès aux droits avec les PASIP, etc. Chacun va porter ce qu'il fait au quotidien. Il y aura également l'Union Départementale des CCAS, qui elle aussi va s'engager là-dessus et sera pilote d'un certain nombre d'actions.
Donc, tout cela a été retravaillé. Je vais vous faire passer, que vous ayez le complément d'informations, les nouveaux documents de travail qui nous ont été proposés récemment.

Le Comité de Pilotage Stratégique a validé les orientations telles que je vous les ai définies tout à l'heure.
Il est demandé aux 26 communes du Muretain Agglo de voter cette Convention Territoriale Globale. Elle sera présentée au Conseil Communautaire du mois d'avril, et la signature avec le Département et la CAF est prévue pour le 30 avril.
Ensuite, il y aura la mise en œuvre des actions. C'est vrai que c'est un gros travail. Nous avons beaucoup avancé au cours des années passées, je mets entre parenthèses les années COVID parce que bien-entendu il ne s'est pas passé grand-chose, mais nous voyons que ce travail partenarial, notamment avec le Département, mais c'est largement au-delà de cela, quand je parle du PASIP, qui est le Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité, qu'il y a vraiment un travail à faire entre les Maisons des Solidarités, les CCAS, nos Mairies, etc, pour pouvoir accueillir au mieux les administrés. Je cite cet exemple parce que c'est vraiment celui qui fonctionne bien dorénavant sur la MDS de Muret où se retrouvent nombre de services du Muretain Agglo, mais également les services MDS, les associations qui participent au lien social d'une manière ou d'une autre, les associations qui travaillent sur la réinsertion. Vraiment, cela génère une émulation et surtout une connaissance de ce que fait chacun dans son coin. L'objectif est de travailler ensemble et de pouvoir proposer le meilleur des services possible aux administrés qui viennent solliciter, que nous sachions qui fait quoi, et quel est le meilleur des parcours qui peut leur être proposé pour répondre au mieux aux problématiques qui sont les leurs, notamment en matière de social.
Ensuite, il y a ce qui concerne le Muretain Agglo, nous continuons à travailler bien-entendu sur tout ce qui est services aux familles, avec les réflexions sur les services à apporter, sur le fait de conforter la qualité, travailler sur l'accueil des enfants, que ce soit sur du périscolaire ou scolaire, travailler avec le service mobilités du Muretain Agglo avec l'apprentissage du vélo, les animations vélo. Nous touchons à tellement de sujets, que je ne peux pas détailler l'ensemble des actions qui seront menées, mais ça part sur beaucoup de sujets menés par des techniciens, qu'ils soient du Muretain ou de l'extérieur, motivés, qui ont envie que cela avance. Nous parlons également d'économie sociale et solidaire. Cela touche vraiment des champs extrêmement larges.
M. Bonnet : nous voterons pour ce document. Le seul point que nous avions, nous avions des questionnements quant aux moyens qui allaient être mis à la disposition et à la déclinaison effectivement des actions. Peut-être qu'effectivement le nouveau document que vous nous remettrez nous éclairera peut-être un peu plus sur tous ces détails-là.
Mme la Maire : nous ne parlons pas d'argent, nous n'allons pas dire que telle action ...
M. Bonnet : ... les moyens ...
Mme la Maire : ... au Muretain Agglo, il y a une technicienne qui travaille spécifiquement sur la CTG. Dans la CTG, il y a également le PEDT (Projet ÉDucatif Territorial) sur lequel travaille un technicien ... Je vous parle de ce que je connais le mieux du Muretain Agglo ... Parmi les coordinateurs du service enfance, l'un est plus spécifique pour le handicap, il y a le Directeur de la Parentalité. Pour le coup, les pilotes des actions du Muretain Agglo sont clairement identifiés. Pour le Conseil Départemental, ce sont principalement les Directrices des MDS. En fonction des actions, c'est ce qu'il faudra définir, les nôtres sont bien définis, pour les autres, ce sera à travailler, voir qui prend la main. Par exemple, sur le service jeunesse, ce sera fort probablement un travail collaboratif, une animation du réseau, mais au Muretain Agglo nous n'avons pas la compétence jeunesse, c'est donc l'animation du réseau des services jeunesse pour essayer de travailler ensemble pour voir les pratiques des uns et des autres : qu'est-ce qu'ils font ? Comment est-ce que nous pouvons faire ensemble ? Est-ce que nous pouvons envisager des animations ensemble, faire du vélo, se retrouver sur un terrain de foot, aller à la piscine avec les jeunes de Saint-Lys ? Il y a tout ce travail, l'idée étant de faire travailler les gens ensemble pour en retirer des bénéfices indéniables pour les habitants du territoire.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les axes et orientations de la Convention Territoriale Globale pour son renouvellement de 2024-2027.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 – CESSION AU CCAS D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BA N° 177 SISE 46 RUE LUIGI AMADIO *(délibération n° 2024-023)*

Mme la Maire : c'est-à-dire la parcelle sur laquelle est le CCAS. Cela a été présenté au CCAS lundi.
Depuis 2009, la commune met à disposition du CCAS une partie de la parcelle cadastrée BA n° 177, sise 46 rue Luigi Amadio. Le CCAS avait alors financé la construction d'un bâti, ainsi qu'une extension en 2018. L'enregistrement comptable de ces opérations a été réalisé sur le compte 21748 "Autres constructions sur sol d'autrui".

En raison des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques et afin de pouvoir récupérer le FCTVA, il est quand même nettement plus simple que les bâtiments du CCAS soient sur son terrain.
Donc, il vous est proposé de céder au CCAS, pour l'euro symbolique, une partie de la parcelle en question, d'une superficie de 2 840 m², sur laquelle est implantée la construction.
Il me semble que c'est de l'ordre de la régularisation, c'est quelque chose qui aurait dû être fait à l'époque de la construction du bâtiment. Tous les frais incombent à la Mairie, bien-entendu.
Avez-vous des questions ?
M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : juste une question concernant la Taxe Foncière : elle sera répartie au CCAS aussi ?
Mme la Maire : nous ne payons pas de Taxe Foncière.
M. Fédou : oui, c'est vrai, pardon.
Un Élu *s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : ce sera à la charge de la Mairie, je viens de le dire.
Des Élus *s'expriment hors micro.*
Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : les abonnements, les consommations liés à l'électricité et à l'eau ...
Mme la Maire : ... c'est le CCAS ...
Mme Marnac : ... la question : est-ce qu'il y aura une dotation un peu plus importante pour ...
Mme la Maire : ... il les paye déjà. En fait, cela ne change rien sur le budget du CCAS, si ce n'est la possibilité de récupérer le FCTVA lié aux travaux pour la pose des panneaux photovoltaïques.
M. Bonnet : nous avions juste une interrogation quant au montant de la part du terrain, les 80 000 €. Cette somme nous paraissait assez faible pour cette surface.
Mme la Maire : c'était manière de dire un chiffre. Par rapport à la surface, effectivement, quand on connaît le prix des terrains ...
M. Bonnet : ... nous avions regardé un petit peu le coût des terrains sur Fonsorbes. Parce que dans les 490 000 €, il resterait 410 000 € uniquement de bâti ?
Mme la Maire : oui, la valeur vénale du terrain a été évaluée par France Domaine à 490 000 €, et la valeur vénale du sol a été évaluée à 80 000 €.
M. Bonnet : du coup, il va y avoir quand même un transfert au niveau des propriétés ? Donc, des valeurs dans les deux budgets.
Mme la Maire : oui, bien-sûr.
M. Bonnet : donc nous, nous allons perdre 80 000 € de propriété au niveau de la commune ?
Mme la Maire : oui.
M. Bonnet : donc, au niveau comptable, quel est ...
Mme la Maire : ... cela n'a pas d'incidence particulière sur le plan comptable.
La Directrice Générale des Services : cela va changer l'actif, effectivement, de la commune et du CCAS. Il y aura des écritures comptables qui iront avec également.
Mme la Maire : cela permet d'avoir une situation plus claire. Les bâtiments sont sur un terrain qui appartient au CCAS.
M. Bonnet : des bâtiments avaient été construits, à chaque fois c'était sur le budget du CCAS propre ?
Mme la Maire : oui.
M. Bonnet : nous ne connaissons pas le coût des bâtiments ? Ce que cela vous avait coûté ...
Mme la Maire : ... nous pouvons vous dire le coût de l'extension que nous avons construite, c'est facile, ce n'est pas si vieux que ça ; nous pouvons effectivement retrouver le coût de la construction du premier bâtiment, sachant que France Domaine a évalué tout cela à 490 000 €.
Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je voulais juste rajouter, comme je l'ai signalé au CCAS lors du Conseil d'Administration, que nous nous apercevons, par rapport à cette parcelle, que le Conseil Départemental a accès au parking. J'ai soulevé que lorsque nous avons rénové le portail, effectivement, nous n'avons pas demandé une participation au Conseil Départemental. Donc, aux prochains travaux, pensez à le faire participer.
Mme la Maire : oui. D'autant que ce bâtiment du Conseil Départemental sera ...
Mme Bobo : ... va servir davantage maintenant ...
Mme la Maire : ... beaucoup plus utilisé dans la mesure où il va accueillir la Maison de Proximité.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la cession par la commune au CCAS de Fonsorbes d'une partie de la parcelle cadastrée BA n° 177, selon les conditions détaillées ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BS N° 243 SISE 53 RUE DE LA POSTE *(délibération n° 2024-024)*

Mme la Maire : il s'agit de la maison et de la parcelle qui se trouvent juste à l'angle de la rue de la Poste et de la rue du 11 Novembre. Cela comprend donc la maison d'habitation et le jardin qui fait angle avec la route de Tarbes.
Il est vrai que c'est une opportunité pour la commune de pouvoir acheter ce bien puisque nous savons que nous allons avoir besoin de ce foncier pour créer le rond-point auquel faisait référence tout à l'heure Philippe SÉVERAC, avec donc la maison qui se trouve de l'autre côté. Il y aura donc un aménagement de ce carrefour, en temps et en heure, ce ne sera sûrement pas sur ce mandat, mais il se fera sans aucun doute dans les années qui vont suivre.
Aujourd'hui, nous nous rendons-compte que les besoins en bureaux au sein de la Mairie sont réels. Cela permettra donc d'aménager à proximité immédiate de la Mairie une annexe qui sera mise à disposition des agents. Pour l'instant, bien-entendu rien n'est défini quant à savoir qui ira s'y installer, etc. Mais l'intérêt aussi est qu'elle est contiguë au service urbanisme, avec des planchers du premier étage de même niveau, donc avec possibilité, lorsque nous ferons les travaux, d'une communication entre le premier étage de l'urbanisme et le premier étage de la maison en question, voire même peut-être du rez-de-chaussée.
Donc, nous achetons le bien. Vous verrez sur le budget que nous avons mis également une somme pour les travaux qui seront bien évidemment nécessaires, qui seront conséquents. Les travaux ne se feront pas sur le courant de l'année 2024, mais fort probablement que la réflexion sera lancée.
C'était une opportunité qui nous a parue nécessaire compte-tenu de l'emplacement.
La valeur vénale du bien a été évaluée par France Domaine à 190 000 €. La négociation a mené à 200 000 €.
Je ne sais pas si vous avez des questions.
M. Bonnet : nous ne savons pas effectivement quand les travaux seront faits après cette acquisition. Mais il avait été demandé en commission si un local avec toilettes pour les groupes des Minorités serait accessible. Ce serait bien de pouvoir en tenir compte dans le cadre de ces travaux-là aussi.
M. Lorrain : pour le CCAS et cela, nous nous fions aux prix des Domaines. Je trouve que 2 840 m² et 313 m², il y en a un qui est outre cher ou l'autre pas assez ... Il y a une construction aussi sur ce terrain.
***Des Élus** s'expriment hors micro.*
Mme la Maire : ce qui a été estimé pour le CCAS, c'est 490 000 € pour le bâtiment et le terrain. Là, il est estimé à 190 000 €. Ce n'est pas nous qui faisons les estimations ...
M. Lorrain : ... au prix du terrain nu à Fonsorbes, je trouve que ces sont des tarifs qui ne collent pas.
Mme la Maire : en l'occurrence, les 200 000 € que nous allons payer pour ce bien sont dans les prix de Fonsorbes, compte-tenu de la vétusté de la maison. L'emplacement n'est pas terrible non plus ; il nous intéresse, mais je doute qu'il intéresse grand monde sur ce carrefour-là. Donc, cela aurait été dommage de ne pas l'acheter ... Ce n'est pas nous qui fixons les montants des Domaines.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée BS n° 243, sise 53 rue de la Poste, selon les conditions indiquées ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - TRAVAUX DU SDEHG - REMPLACEMENT D'ENCASTRÉS DE SOL DES POINTS LUMINEUX 2944 A 2947 HORS SERVICE PAR MAT AIGUILLE RUE DU 11 NOVEMBRE *(délibération n° 2024-025)*

M. Briantais, Adjoint délégué à l'urbanisme : suite à la demande de la commune en date du 2 mars 2023, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération relative au remplacement d'encastrés de sol des points lumineux 2944 à 2947 hors service par un mât aiguille.
Les travaux comprennent :

- la dépose et la déconnexion des encastrés de sol 2944 à 2949
- la réfection des trottoirs en ciment lissé

- la fourniture et la pose sur le trottoir à proximité du point lumineux 2944 d'un mât aiguille de 9m de hauteur équipé de 3 lanternes LED 41W
- la reprise de l'alimentation depuis le réseau eaux pluviales existant en façade.

Au vu de la difficulté de réparer les encastrés de sol en place (il faudrait trouer le trottoir dans sa totalité et refaire l'alimentation électrique complète), il est proposé de mettre un mât aiguille avec 3 projecteurs LED sur trottoir. Les trous des encastrés seront rebouchés avec du béton coloré.
Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	1 443 €
• Part SDEHG (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)	3 665 €
• Part restant à la charge de la commune (Estimation)	4 074 €
TOTAL	**9 182 €**

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.
Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.
La note de présentation et le dossier du SDEHG étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.
Lors de la commission VRD, les questions suivantes ont été posées :

- Pourquoi ce changement ? Les câbles d'alimentation souterrains sont défectueux ; il a donc été jugé plus opportun de les remplacer par des mâts aiguilles.
- Est-ce que d'autres sites sont concernés par ce type d'éclairage encastré sur la commune ? Il n'y en a pas d'autres.

M. Bonnet : aujourd'hui, il ne reste plus que deux équipements en sol. Les trois autres avaient été déjà, à priori, déposés, remblayés avec de l'enrobé noir. Donc, l'enrobé sera bien effacé, aussi bien enlevé.
Après, j'avais une question quant au financement. Souvent, la part du SDEHG est coupée en deux et il y a la part FCTVA. Et là, sur les deux points que nous regardons ce soir, elles n'apparaissent pas. Je me pose la question pourquoi ?
M. Briantais : la TVA est de 1 443 €, récupérée par le SDEHG.
M. Bonnet : en totalité ?
M. Briantais : oui, apparemment.
M. Bonnet : habituellement, il y a une ligne, il me semble, "part FCTVA".
Mme la Maire : là, il y a : la TVA récupérée par le SDEHG de 1 443 €, la part du SDEHG pour 3 665 €, la part restant à la charge de la commune pour 4 074 € ; donc, pour un montant total de travaux de 9 182 €.
Par contre, il faudra bien faire attention, le dire peut-être au service voirie, que le mât n'empiète pas sur les trottoirs, que l'on respecte bien le 1m40. Il faut le regarder de près.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de remplacement d'encastrés de sol des points lumineux 2944 à 2947 hors service par mât aiguille, selon les conditions ci-dessus énoncées.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - TRAVAUX DU SDEHG - CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE PARKING DE LA BASCULE *(délibération n° 2024-026)*

M. Briantais : suite à la demande de la commune en date du 13 décembre 2022, le SDEHG avait procédé à une étude pour la création d'un réseau d'éclairage public sur le parking de la Bascule. Le Conseil Municipal avait donc approuvé ces travaux par délibération en date du 9 mars 2023.
A l'origine, le SDEHG avait proposé cette délibération alors que l'étude d'effacement de l'éclairage était validée et en cours de travaux. A cette date, le SDEHG avait fait une estimation du montant des travaux sur des hypothèses et avait lancé l'étude Avant-Projet Sommaire à la suite.
Aussi, afin de ne pas avoir à rouvrir le parking et à faire du génie-civil très couteux, il a été étudié une solution solaire avec un mât principal équipé de batteries alimentant les 4 autres mâts positionnés dans les espaces verts.
L'absence de réseau a été décelée au cours de l'étude et justifie le passage d'éclairage traditionnel en solaire.
Le SDEHG a donc réalisé l'étude de l'opération suivante, annulant et remplaçant la délibération initiale :

- Fourniture et pose d'un mât solaire de 6m équipé d'un panneau solaire 330Wc et d'une batterie 1480Wh
- Création d'un réseau d'éclairage public en 3g4mm² sous fourreau Ø63 + création d'une terre par mât
- Fourniture et pose de 4 ensembles de 4m équipés d'une lanterne LED de 12,5W + 1 ensemble de 4m équipé d'une lanterne LED de 15,5W au niveau de l'emplacement PMR
- L'ensemble des lanternes seront équipées de détecteurs de présence infrarouge.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	5 821 €
• Part SDEHG (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)	14 785 €
• Part restant à la charge de la commune (Estimation)	16 438 €
TOTAL	**37 044 €**

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.
Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.
La note de présentation et le dossier du SDEHG étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.
Lors de la commission VRD, les questions suivantes ont été posées :

- Pourquoi le passage au solaire ? Le réseau d'éclairage public étant inexistant, le créer aurait eu un coût élevé. Donc, la différence de coût par rapport au solaire étant raisonnable (+ 3 000 €), ce réseau a été privilégié, sachant que la pose d'un compteur est obligatoire.
- Les conditions d'entretien, de garantie, sont-elles prévues ? Oui. De plus, les panneaux photovoltaïques sont auto-nettoyants.
- Est-ce que les niveaux d'éclairement règlementaires seront respectés ? Oui, sachant qu'un mât spécifique sera implanté à proximité de la place pour Personnes à Mobilité Réduite afin de respecter le niveau règlementaire.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?
M. Mailhé : nous avons toujours les mêmes réactions quand nous parlons du solaire, les questionnements sont les mêmes que pour le chemin de Bénech. Nous verrons à l'usage.
M. Bonnet : comme je l'ai évoqué tout à l'heure aussi au moment du débat, nous voyons effectivement qu'il est possible de faire de la détection sur de l'éclairage public, et que vous en teniez compte enfin, un petit peu.
Mme la Maire : c'est un début.
M. Bonnet : c'est un début, voilà, comme je l'ai dit aussi tout à l'heure, c'était des points que nous réclamions depuis de nombreuses années, nous pensons que la planète va pouvoir remercier Fonsorbes un petit peu ...
Mme la Maire : ... je pense que la planète ...
M. Bonnet : ... un petit peu. Si c'est effectivement un début, si nous en tenons compte sur l'ensemble à la suite, sur les autres équipements que nous ferons, ce sera toujours un petit plus.
Mme la Maire : je pense que la planète peut nous remercier aussi parce que le déploiement du LED en éclairage public avance, et avance vite. Donc, il y a plus de lotissements, aujourd'hui, qui n'ont plus leurs grosses boules, qui éclairaient mal et qui coûtaient cher. Donc, c'est très satisfaisant.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de création d'un réseau d'éclairage public sur le parking de la Bascule.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Bobo : vous venez de parler des boules, justement, chemin des Capelliers cela a été fait dernièrement puisque nous l'avons voté au dernier Conseil Municipal, ils en ont laissé une, comme par hasard, sur ce chemin des Capelliers. Alors, pourquoi ?
Mme la Maire : est-ce que la hauteur du mât est différente ?
Mme Bobo : non, pas du tout.
Mme la Maire : nous poserons la question ... pourtant, cela se voit ...
Mme Bobo : ... pas du tout, c'est devant une habitation, la nouvelle maison qui s'est faite juste avant de tourner à l'impasse des Champs, mais ils ont laissé ...

Mme la Maire : ... est-ce que c'est sur l'espace public ou c'est sur un terrain privé ?
Mme Bobo : c'était l'ancien terrain de M. ...
Mme la Maire : s'ils ne l'ont pas fait, c'est peut-être parce que ...
Mme Bobo : ... si, puisque la Mairie avait demandé qu'il soit déplacé et il avait été déplacé. Donc, c'est
Mme la Maire : ... nous allons le regarder ...
Mme Bobo : ... c'est vrai que c'est dommage parce que cela a été fait il y a 15 jours ...
Mme la Maire : ... d'accord. Surtout qu'ils sont sur la commune actuellement ...
Mme Bobo : ... c'est pour cela. Et après, ils ont mis le mât avenue de la Gare, mais il n'y a pas d'éclairage.
Un Élu, *hors micro : c'est en cours.*

9 - LE SIVOM-SAGe - ADHÉSION DE LA COMMUNE A LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE "CRÉATION, EXTENSION ET GESTION DES CRÉMATORIUMS" *(délibération n° 2024-027)*

Mme la Maire : cela ne va pas nous avancer à grand-chose dans le sens où nous ne serons pas prioritaires pour bénéficier du crématorium. Cela permet d'avoir un pied au SAGe, pour le pied au crématorium, il n'y a rien qui urge. Il n'y a aucun coût pour la collectivité. La Sous-Préfecture a donc validé le fait que dorénavant nous puissions nous prévaloir de cette adhésion.
Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle "création, extension et gestion des crématoriums" du SIVOM-SAGe, basée sur la dernière version de ses statuts du 2 juillet 2021.
Pour l'instant, nous n'adhérons, bien-entendu, qu'à une partie des compétences du SIVOM-SAGe, en attendant de voir ce qu'il se passera pour le reste des compétences. La compétence qui nous intéresse est l'eau potable. Donc, cela ne nous coûte rien. Nous adhérons à une compétence du SAGe.
M. Séverac, hors micro : oui, mais nous ne pouvons pas l'écrire sur la délibération.
Mme la Maire : nous ne pouvons pas l'écrire, non.
M. Séverac, hors micro : cela avait été retoqué.
M. Bonnet : ça reste toujours un grand mystère pour nous que cela n'ait aucun coût à partir du moment où nous prenons une compétence. C'est là que nous ne comprenons pas. Effectivement, nous l'avions déjà évoqué en octobre 2021. Cela aurait été plus intéressant de pouvoir peut-être l'évoquer un peu plus finement en commission. En plus, il y avait eu une commission intercommunalité. Donc, nous regrettons un petit peu cela. En espérant effectivement qu'il n'y ait aucun coût induit.
M. Séverac : la commune de Sabonnères, qui a adhéré en 2021, en même temps que notre demande initiale, mais sa délibération n'avait pas été retoquée, confirme que cela ne lui coûte rien.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de demander l'adhésion de la commune au SIVOM-SAGe pour la compétence optionnelle "création, extension, gestion des crématoriums" et d'approuver les statuts du SIVOM-SAGe.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : il n'y a pas d'information, si ce n'est que le prochain Conseil Communautaire sera début avril ; nous voterons le budget.
Nous avions déjà évoqué ce qui nous avait été dit lors du dernier Conseil Communautaire, et notamment sur le Débat des Orientations Budgétaires qui avait eu lieu.
Donc, nous reparlerons du Muretain Agglo lorsque le budget aura été présenté.
Un Élu *s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : de la commission finances ?
M. Mailhé : la fameuse réunion du 22 février, qu'a-t-elle donné ?
Mme la Maire : elle n'a rien apporté de particulier. Je n'ai pas pu y aller, c'est Philippe et Pascal qui y sont allés.
M. Séverac : la fameuse réunion du 22 février en appelle une autre, puisque c'était une commission finances du Muretain Agglo pour préparer le budget. En gros, elle a confirmé les éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires et du débat qui avait eu lieu. Tous les arbitrages n'avaient pas été faits au niveau des compétences, c'est pour cela que ça n'a pas été bien plus loin au niveau du détail budgétaire. Mais le tour de table et les discussions entre les communes ont permis quand même de dégager des orientations précises : sur la Taxe Foncière, il n'y aura pas d'augmentation ; sur la TEOM (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères), il n'y

aura pas d'augmentation ; pour la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), il y aura une mise en réserve, mais pas d'augmentation cette année ; pour la GÉMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), vous savez que nous ne votons pas un taux, mais un montant de recettes à répartir entre tous les contribuables, elle devrait augmenter au moins de 25 000 €. Nous étions à 650 000 € cette année, en augmentant à 675 000 €, compte-tenu de l'augmentation des bases, cela ne représente pas beaucoup d'augmentation pour les gens. Il y a donc eu un petit débat, parce que compte-tenu des travaux qui devront être engagés à la suite des études sur un certain nombre de sujets qui vont coûter énormément cher, l'idée était d'augmenter un petit peu plus cette somme pour la GÉMAPI, de la passer à 700 000 €.
Il a été confirmé une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au moins du niveau de ce qu'elle était en 2023, plus probablement augmentée de l'ordre de 200 000 € globalement. Certaines communes d'ailleurs n'étaient pas favorables à une augmentation de la DSC parce qu'elles considèrent qu'elle ne profite pas assez aux petites communes, mais elles n'étaient vraiment pas majoritaires.
Le débat sur le pacte fiscal et financier n'a pas beaucoup avancé à ce moment-là.
Il y a un élément nouveau dans la fiscalité : un travail a été fait sur les trois communes de Portet, Roques et Muret sur la localisation des bases qui porte sur les entreprises et commerces essentiellement. En jouant sur cette localisation des bases, il y aura un gain de rentrée fiscale de l'ordre de 1 M/€ pour le Muretain Agglo. Et il y aura aussi des retombées pour les communes via le foncier. Cette étude, cette réflexion devraient être étendues dans les années qui viennent sur les autres Zones Commerciales des autres communes, dont Fonsorbes entre autres.
Ce sont un peu les grands éléments, nous n'avons pas eu beaucoup plus d'informations sur les investissements tels qu'ils seraient faits, si ce n'est de les flécher plus encore sur l'économie, et notamment sur la nécessité d'acheter du foncier pour faire de l'économie à l'Agglo.
Une nouvelle commission devrait être programmée avant le Conseil Communautaire pour repréciser le budget.

12 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions avoir une présentation des plantations prévues au square Aimé Puges et route de Tarbes, en précisant le coût global.

 Mme Vitet : je rappelle quand même que la présentation des plantations pour la route de Tarbes a été faite au cours de l'atelier biodiversité.
 Pour la route de Tarbes : il s'agit de la deuxième tranche.
 Les travaux ont commencé semaine 9 (dernière semaine de février) et se termineront début avril si les conditions météorologiques sont bonnes.
 Une réunion de chantier est programmée tous les mercredis à 11h00 sur chantier avec le Responsable des espaces verts, M. G. et moi-même.
 L'entreprise "Vert Émeraude" a établi un devis d'un montant total de 82 504,20 € TTC.
 Si vous voulez, je peux un petit peu vous expliquer ce devis. Les plantations ne sont pas en fait ce qui est le plus cher. Nous sommes partis sur ce projet-là suite aux conseils d'URBALINK, qui nous avait fait l'étude et les travaux du centre-ville de cette deuxième tranche. Ce sont eux qui nous ont fait des propositions par rapport à notre demande, qui portait essentiellement sur un entretien limité par rapport à ces espaces. Donc, évidemment, pour limiter l'entretien, il faut mettre du paillage. Ne serait-ce que pour la préparation du chantier, il y en a pour 3 778 € ; pour le paillage : 13 850 €, pour les barrières anti-racinaire : 1 420 €, donc tout cela, ce n'est pas les petites plantes que vous voyez, c'est sûr. Ensuite, systématiquement, quand on fait des plantations, on demande à ce qu'il y ait un suivi au niveau de l'arrosage pour permettre une garantie pendant un an et le remplacement des arbres, éventuellement, qui sont morts. Donc, pour la fourniture et la mise en place de l'arrosage : 1 800 €, pour la fourniture ; pour la fourniture et la mise en place d'un arrosage goutte à goutte : 6 300 € ; l'entretien annuel : 7 800 €. Donc, vous voyez, toutes ces sommes-là qui sont très, très conséquentes, font en fait que nous arrivons à une facture très importante.
 Mme la Maire : en fait, le devis qui nous a été proposé correspond à l'estimation qui avait été faite par URBALINK ...
 Mme Vitet : ... ils ne se connaissent pas. VERT ÉMERAUDE, en fait, est l'entreprise qui a fait l'aménagement du Calvaire.

Mme la Maire : c'est vrai que, comme ils avaient bien travaillé et que le Calvaire est une belle réussite, nous nous sommes rapprochés de cette entreprise-là, et le montant qu'elle nous proposait correspondait à l'estimation faite par URBALINK. Mais c'est vrai que quand on annonce une somme comme celle-là pour l'aménagement ... certes, c'est l'entrée de ville avec la nécessité de la soigner, mais ce sont des sommes colossales. Elles interpellent tout le monde, indéniablement.
M. Bonnet : l'atelier biodiversité est un atelier de l'Agenda 21, ouvert plutôt aux citoyens qu'aux Élus. Ce n'est pas une commission municipale ...
Mme Vitet : ... non, je suis d'accord. Mais comme tu es à l'atelier, c'est pour cela que je me permettais de le dire ...
M. Bonnet : ... oui, mais justement, ce jour-là, le 7 novembre 2023, je n'étais pas présent à cet atelier. Il n'y avait que deux citoyens avec Martine VITET. Donc, effectivement, je n'avais pas eu droit à la présentation. Cela aurait été bien que ce soit traité dans le cadre effectivement d'une commission, de la commission VRD par exemple.
Mme Vitet : c'est quand même mieux un compte-rendu ...
M. Bonnet : ... oui : "coût : 98 000 €, budget initial prévu : 50 000 €, augmentation des coûts liée à la demande qui explose, végétalisation dans les communes, les écoles, ce coût aura obligatoirement un impact sur les plantations 2024 qui devront être limitées." Voilà, le compte-rendu qui a été sur ce point-là.
Deuxième point : nous prévoyons un arrosage, nous ne l'avions pas fait sur le Calvaire, sachant que nous avions dit qu'il fallait limiter l'arrosage, maintenant, avec la période. Donc, comment allons-nous arroser sur la 632 ... nous l'avons repris sur le puits ?
Mme Vitet : sur le Calvaire, il y a un arrosage.
M. Bonnet : prévu sur le puits ou pas ? Ou sur le réseau de pluie ?
M. Canillo, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville" : il est prévu sur le puits à terme parce que nous attendons l'alimentation électrique du SDEHG ; en attendant, il n'est pas sur le puits.
M. Bonnet : pour aller sur le développement durable, est-ce que c'est la meilleure solution que d'arroser aujourd'hui la totalité, même s'il faut effectivement un minimum pour la reprise ? Mais autant utiliser peut-être des plantes qui en ont le moins possible besoin.
Concernant le Calvaire, ...
Mme Vitet : ... cela fait partie des choix, justement, des plantes qui nécessitent le moins d'arrosage possible.
M. Bonnet : le paillage qui a été fait aussi, c'est de l'ardoise non ? Il me semble.
Mme Vitet : l'ardoise, c'est sur le dessus. C'est pour éviter aussi l'entretien, le désherbage, etc.
M. Bonnet : d'accord.
Ensuite, concernant le Calvaire, effectivement, très belle réalisation au départ, mais maintenant, quid de l'entretien. Parce qu'aujourd'hui, nous avons des plantes qui poussent, de l'herbe qui pousse en hauteur, et, effectivement, cela n'a pas le rendu espéré que nous aurions pu avoir.
Mme Bobo : excusez-moi, juste un point par rapport justement à l'aménagement Aimé Puges, j'ai déjà signalé les barrières qu'ils ont mises au niveau de l'arrondi, du STOP, c'est très dangereux parce qu'il y a le passage piétons, et quand on tourne, venant du cimetière, on manque de visibilité.
Mme Vitet : en fait, c'est une tentative d'éducation des chauffeurs de bus ...
Mme Bobo : ... ils sont en hauteur, d'accord ? Mais nous, en voiture, nous n'avons pas la même visibilité. Je traverse tous les jours, là, puisque je prends les transports en commun, ils passent par-là, c'est vrai qu'on ne voit pas forcément au passage piétons. Je le redis, maintenant, ...
Mme Vitet : ... nous pouvons l'enlever, mais ils passeront dedans, c'est la problématique que nous avons. Ils passent ... oui, nous pouvons le baisser ...
Mme Bobo : ... il vaut mieux un trottoir qu'un humain quand même.
Mme Vitet : oui, je suis d'accord. Ce n'est pas ce que je dis ...
Mme Bobo : ... voilà, je le resignale parce que c'est quand même dangereux.
Mme Vitet : ce qui explique pourquoi il y a ces barrières.
Mme Bobo : d'accord. Mais peut-être le baisser parce qu'il y a des enfants, des vélos. Il n'y a pas de barrière de protection, rien du tout.
Mme la Maire : sachant que le chauffeur de bus en question a été identifié, du moins la société de bus. Ils ont donc été prévenus. Les chauffeurs également ; c'est tellement plus simple de couper le fromage.

2. Nous voudrions avoir des informations sur la nature de la fissure sur le bâtiment de la Mairie et ses conséquences éventuelles, en précisant les espaces concernés.

M. Canillo : la nature de la fissure n'est pas identifiée car nous n'avons pas les compétences suffisantes pour la déterminer.
C'est pour cela que nous avons mandaté un expert en solidité des bâtiments. L'intervention est prévue sur la première quinzaine de mars.
Nous pensons que cela fait suite à la sècheresse, mais n'en avons pas la certitude.
Un expert se déplacera aussi sur l'ensemble des bâtiments identifiés suite à la déclaration faite de catastrophe naturelle, courant avril.
La zone concernée est la zone où nous avons interdit l'accès, à savoir :

- Le bureau de D.C.
- La salle de pause
- Le bureau sous la salle de pause
- La terrasse extérieure, ainsi que l'escalier

Mme la Maire : donc, nous reviendrons vers vous lorsque l'expert sera passé.
M. Bonnet : en attendant, Mme C. a été relogée ?
Mme la Maire : oui.
M. Bonnet : d'accord. Est-ce que nous aussi, nous pourrions également être relogés ?
Mme la Maire : non, désolée, aujourd'hui nous n'avons pas de bureau disponible, nous n'avons même pas de bureau disponible pour les agents. Pour Mme C., nous avons trouvé une solution, temporaire parce que c'est le bureau que va occuper l'agent en charge du développement économique, ce bureau était vide. Mais, nous n'avons pas de bureau disponible, je suis désolée.
M. Bonnet : du coup, en attendant, est ce que nous pourrons avoir le résultat de l'expertise ...
Mme la Maire : ... bien-sûr ...
M. Bonnet : ... et savoir, parce qu'au niveau du règlement intérieur du Conseil Municipal, vous nous "devez" un local. Déjà qu'il était assez contraint quand même, nous n'avions pas les toilettes escomptées comme nous l'avions réclamé à plusieurs reprises, ... ça vous fait sourire ...
Mme la Maire : ... M. BONNET, oui, ça me fait sourire, ...
M. Bonnet : ... il y a quand même des règles à respecter ...
Mme la Maire : ... parce que ce bureau-là a été celui de "Fonsorbes Citoyenneté 2000" pendant des années ...
M. Bonnet : ... que vous l'ayez accepté était votre choix ...
Mme la Maire : ... oui, nous ne sommes jamais venus demander à la Mairie d'avoir un local avec des toilettes. Nous avons fait avec.
M. Bonnet : ça, c'est votre choix, mais ...
Mme la Maire : ... mais par contre, M. BONNET, si votre groupe a besoin d'un local pour se réunir, voyez avec les services techniques si des salles sont disponibles de façon à ce que vous puissiez en bénéficier. Je ne peux pas vous dire mieux.
M. Bonnet : nous essayons d'avoir des salles parfois pour faire des réunions, et on nous dit systématiquement qu'elles sont occupées, mais nous nous apercevons effectivement que ces salles ne sont pas occupées. Il y a des problématiques quand même ...
Mme la Maire : ... M. BONNET, j'aimerais que vous me donniez des dates ...
M. Bonnet : ... pour la salle Duffaut, je peux vous en donner. Elle est tout le temps occupée chaque fois que nous la demandons bizarrement. Et vous nous donnez des salles au fin fond de la commune ...
Mme la Maire: ... c'est quoi "le fin fond de la commune" ?
M. Bonnet : le Banayre.
Mme la Maire : c'est là aussi que nous nous réunissons, "Fonsorbes Citoyenneté".
M. Bonnet : mais que vous fassiez ce que vous voulez, ce n'est pas là ...
Mme la Maire : ... "le fin fond de la commune" ...
M. Bonnet : pour tous ceux qui ricanent, si vous voulez bien, présentez-vous, exprimez-vous clairement que nous puissions reconnaître qui fait quoi ... Là-bas, il y en a partout ... Mais cela vous fait sourire, c'est votre choix ...
Mme la Maire : ... mais bien-sûr. Nous nous réunissons aussi à la salle du Banayre, et cela ne pose de problème à personne. Cela n'en pose qu'à vous ...
M. Bonnet : ... cela pose juste des problèmes que vous faites travailler du personnel pour emmener du mobilier dans cette salle qui n'est pas à disposition permanente.
Mme la Maire : non.

M. Bonnet : je ne pense pas.
Mme la Maire : non.
Mme Stemer, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : quand nous faisons une réservation de salle pour "Fonsorbes Citoyenneté", nous ne demandons aucun matériel, car dans la salle du Banayre, qui n'est pas au "fin fond du bout de monde", il y a 3 tables et 24 chaises, si je ne me trompe pas. Donc, nous n'avons pas besoin de matériel.
M. Bonnet : je me déplace plus souvent à pieds, peut-être, que d'autres personnes autour de cette table. Donc moi, effectivement, je dois me déplacer à pieds ou prendre mon véhicule pour aller au Banayre. La place centrale du Trépadé, avec la salle Duffaut, est beaucoup plus pratique pour tous.
Mme la Maire : quand elle est disponible, nous la mettons à disposition.
Mme Stemer : la salle Duffaut, nous pouvons aussi la réserver, comme les associations. Effectivement, certains soirs elle est réservée ; nous n'allons pas vous la donner les soirs où elle est réservée. D'autres soirs, elle n'est pas réservée ...
M. Bonnet : ... elle est réservée mais pas utilisée. Comment expliquez-vous que cette salle ne soit pas utilisée à chaque fois ? Bizarrement, quand on nous dit qu'elle est occupée, elle n'est pas occupée. Alors, que des personnes la réservent, c'est une chose.
M. Canillo : la réservation de salles se fait aux services techniques. Je peux t'assurer que je n'ai pas donner de consignes. J'aurais pu, mais je ne le fais pas.
M. Bonnet : est-ce que c'est ce que j'ai dit ? J'ai dit qu'il y a une salle que nous demandons et que nous n'obtenons pas. Et il n'y a personne dedans. Voilà, c'est tout.
M. Baë : si je peux me permettre de répondre. Je valide la plupart des demandes de salles. Nous avons la chance d'avoir une personne qui est très efficace au niveau des services techniques, qui gère cela d'une main de maître. Nous nous débrouillons systématiquement, quels que soient les demandeurs dans la mesure où ils peuvent bénéficier d'une salle, pour en trouver une. C'est un peu surprenant. Si effectivement, après avoir fait des efforts pour essayer de trouver une salle, j'apprenais que des personnes ayant sollicité une salle et qu'elles n'y sont pas allées, cela m'embêterait vraiment.
M. Bonnet : c'est ce que nous relevons ce soir.
M. Baë : cela vaudrait le coup de relever ...
Mme la Maire : ... donnez-nous des dates de soirées où vous avez sollicité la salle Duffaut et pour lesquelles on vous a répondu qu'elle était occupée. Cela nous permettra de savoir quelle est l'association qui n'a pas occupé la salle alors qu'elle était censée y être.
M. Baë : quand bien même l'association en question ne viendrait pas prendre les clés, j'en serais informé. Donc, cela veut dire que l'association viendrait aux services techniques prendre les clés, n'irait pas à la salle, et les rendrait Cela me surprend un peu.
M. Mailhé : Gilbert, tu penses que tu aurais pu. Mais tu n'aurais même pas pu. Même si tu le penses, tu n'aurais pas pu ... Même d'y penser, ce n'est pas bien par contre.
Mme la Maire : nous ne fonctionnons pas comme cela, c'est clair.

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Le chemin Bénech est en travaux depuis quelques temps. Nous y sommes passés, l'état temporaire de la route n'est pas praticable, voir même dangereux.
Avez-vous averti les prestataires de l'État dans lequel est ce chemin ? Sinon, pouvez-vous le faire rapidement ? La mise en sécurité doit être faite avant qu'un accident ne survienne.

Mme la Maire : bien-sûr que nous avons alerté. Sauf qu'il y a le temps de la réactivité. Plusieurs fois nous avons relancé. Je sais qu'ils sont passés hier. Il semblerait qu'ils aient laissé quelques trous, ce qui nous a laissés perplexes. Cela a été resignalé aujourd'hui. Normalement, l'entretien incombe à l'entreprise ETPM. Le maître d'ouvrage est le Muretain Agglo. Nous les relançons, soit l'entreprise directement, soir le Muretain Agglo. Je pense que les deux ont été relancés sur ce sujet-là. Il faudrait que quelqu'un soit spécialiste des revêtements provisoires, je ne le suis pas, mais la difficulté est qu'il y a un passage très, très important de véhicules, des véhicules lourds, avec un traitement d'eaux pluviales non fait, il a beaucoup plu. Donc, les trous ont été rebouchés, mais la voie s'est recreusée et nous sommes dans un espèce de cercle vicieux. Cela veut dire qu'il faut que l'entreprise soit extrêmement vigilante et intervienne à la demande, et il faut que les gens circulent doucement. Le problème est là.
M. Mailhé : Sandrine nous expliquera comment cela se passe dans les autres communes. C'est du revêtement temporaire, nous ne voyons pas partout cet état. Nous avons pris des photos parce que cet

état de délabrement était quand même à l'extrême, c'était des trous de 10 cm, même plus. Si vous voulez, nous pouvons discuter et proposer une solution à des spécialistes, malheureusement nous en sommes là, qu'ils fassent un revêtement qui ne va pas se réuser, se redégrader dans le mois qui suit. Parce que le temps que nous arrivions jusqu'au chemin Déodat de Séverac, tout cela, ...
M. Séverac : ... chemin des Moundinats ...
M. Mailhé : ... nous en avons pour un moment. Donc, cela va revenir. Donc, nous comptons sur vous. Si nous avons posé la question, c'est que nous comptons sur vous, quand même, pour qu'un revêtement temporaire bien résistant, je pense que cela existe, Sandrine, soit mis en place. Parce que si l'entreprise ou le Muretain Agglo, ou RÉSEAU 31 si c'est RÉSEAU 31, veulent travailler à moindres coûts, c'est compris dans les marchés, nous payons derrière. Donc, il faut que ça tienne la route, c'est le cas de le dire, jusqu'aux travaux.
Mme Marnac : c'est surtout que nous sommes responsables de l'état de dégradations non conformes en tant que gestionnaires de la route. Effectivement, le Muretain Agglo a la maîtrise d'ouvrage déléguée. Mais, si un automobiliste endommage son véhicule avec de tels trous, Christophe a parlé de 10 cm, je peux dire que c'est même plus, ce ne sont pas des trous, ce sont des cratères ... Si, attendez, j'ai une photo, je peux vous la montrer. Parce que nous accusons toujours mes voisins de ne pas avoir de photo, je l'ai.
M. Baë : je peux même témoigner si besoin. J'y passe tous les jours.
Mme Marnac : c'est un cratère. J'ai une voiture énorme, mais elle arrivait juste à passer entre le chemin, deux roues, pour ne pas tomber dans le trou. Donc du coup c'est hyper dangereux, et la responsabilité est à la commune dans la mesure où la réfection provisoire n'est pas conforme.
Mme la Maire : quand il y a un problème sur la voirie, je sais que c'est l'affaire du service assurances du Muretain Agglo. Nous renvoyons de manière systématique vers ce dernier puisque la compétence voirie est au Muretain Agglo.
M. Mailhé, hors micro : mais là, ce n'est pas de l'entretien, c'est du revêtement temporaire sur de la rénovation. Ce n'est pas un nid de poule sur ...
Mme la Maire : ... oui, j'entends bien. Mais nous ne sommes pas maître d'ouvrage.
M. Séverac : pour tous les riverains qui ont eu des problèmes avec leur voiture à cause de ces trous-là, les déclarations sont parties à l'assurance du Muretain Agglo.
M. Mailhé, hors micro : mais ça va nous revenir.
Mme la Maire/M. Séverac : non.
M. Mailhé, hors micro : sur ce cas-là, oui.
Mme Marnac : nous sommes désolés, peu importe qui est responsable. Pour moi, c'est inadmissible.
Mme la Maire : nous sommes d'accord. Nous les avons alertés, nous nous en sommes tous occupé, que ce soit les techniciens, Jean, Philippe SÉVERAC ou moi-même, j'ai appelé le DGA aussi pour le lui dire. Ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas le laisser ainsi. Nous sommes bien d'accord.
M. Mailhé : une question : qui a rebouché les trous cet après-midi, ou hier après-midi ?
Mme la Maire : c'est l'entreprise, qui est revenue.
M. Mailhé : ce ne sont pas les services ...
Mme la Maire : ... non, ce n'est pas nous. Si vous pouviez m'envoyer, Mme MARNAC, les références du revêtement temporaire dont vous parlez, les éléments techniques. Je peux poser la question avec les éléments que vous me donnerez.
Mme Marnac : Marc RIEUNAU, que je connais bien, sait très bien ce qu'il faut mettre.
Mme la Maire : d'accord, très bien.
M. Mailhé, hors micro : c'est lui qui s'en occupe ?
Mme la Maire : c'est le Directeur du service voirie du Muretain Agglo.

29 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire :

1. Prochaines séances du Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue pour le 21 mars, à 18h30.
La suivante, ce sera le vote du budget, donc à 18h00 le 4 avril.

2. Cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie

Ce sera le 19 mars, à 17h30.
M. Séverac, hors micro : au square Aimé Puges, et à 18h00 ici.
Mme la Maire : sachant que, je l'ai dit au Président de la FNACA, je ne serai fort probablement pas là, c'est Philippe qui présidera la cérémonie, puisqu'à 16h00 nous avons la réunion du Comité de Pilotage de TISSÉO sur la ligne express. Donc, avec une réunion à 16h00 à Toulouse, je ne serai probablement même pas là pour la cérémonie au Monument aux Morts. Donc, que vous le sachiez. La FNACA a été prévenue.

Je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BAË Jean-Philippe